

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(63^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 10 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC ROUVARD

M. le président.

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5705).

DÉFENSE (suite)

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

Réponses de M. le ministre d'Etat aux **questions** de : MM. Michel Grandpierre, Jean-Claude Lefort, Gilbert Meyer, Bernard Schreiner, Daniel Arata, Daniel Garrigue, Jean-Pierre Philibert, Jean Roatta, Xavier Pintat, Patrice Martin-Lalande, Robert Poujade, Georges Mothron, Etienne Garnier, Michel Godard, Pierre Favre, Yves Nicolin, Michel Voisin, André Berthol, Jean-Louis Goasduff, Henri Cuq, André Rossi, Alain Gest, Antoine Carré, Jean Diebold, Raymond-Max Aubert, Franck Borotra.

Article 29. - Adoption (p. 5732)

Article 30 (p. 5732)

M. Arthur Pacht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement.

Adoption des titres V et VI et de l'article 30.

Article 31 et Etat D. - Adoption (p. 5733)

M. le ministre d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5733).

3. **Ordre du jour** (p. 5734).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, ce matin, sont convoqués la commission des affaires culturelles, la commission des finances, la commission des lois, la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, ainsi que cinq groupes d'études ou d'amitié.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous comprendrez qu'en commençant mon intervention, je souhaite remercier les rapporteurs de vos commissions qui se sont exprimés hier soir dans cet hémicycle avec compétence, avec précision, avec un sens national qui les honore et qui honore le Parlement. Vous comprendrez également que j'associe à ces remerciements le président de la commission de la défense nationale et des forces armées, auprès de laquelle j'ai toujours trouvé, grâce à lui, attention, écoute et sérieux dans les réflexions et les propositions.

Je tiens à souligner devant la représentation nationale combien, depuis sept mois, M. le Premier ministre a été constamment attentif aux questions de défense et a toujours soutenu nos forces armées dans les besoins qu'elles ont exprimés.

C'est, mesdames, messieurs, à une très belle coïncidence, faite de gravité et de recueillement, que nous devons d'examiner aujourd'hui, le lendemain de l'anniversaire de la mort du général de Gaulle, le budget que la nation entend consacrer à sa défense. Cette rencontre entre celui qui fut à l'origine d'une résistance et d'un

renouveau et la représentation nationale, rencontre où chacun retrouve sa mémoire, sa fidélité et sa responsabilité, me semble être chargée pour la nation tout entière d'une réalité très forte, celle qui fonde l'attachement de notre peuple à son territoire, à sa langue, à ses valeurs et, tout simplement, à sa liberté.

Permettez-moi de citer celui que nous avons hier honoré : « Grand peuple, fait pour l'exemple, l'entreprise, le combat, toujours en vedette de l'Histoire, qu'il soit tyran, victime ou champion, et donr le génie, tour à tour négligent ou bien terrible, se reflète fidèlement au miroir de son armée. »

La France et son armée : voilà le sujet que nous allons ici évoquer. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : de l'effort de la France pour sa défense, que le projet de budget pour 1994 traduit, exprime et matérialise.

Je veux en premier lieu vous rappeler, de façon nécessairement brève - vous me le pardonnerez -, ce qui constitue un contexte international géopolitique et géostratégique dans une situation de bouleversement dont nous sous-estimons parfois l'ampleur.

Le système international de l'ère post-communiste obéit à des règles nouvelles, non figées, comme celles qui ont gouverné notre monde pendant près d'un demi-siècle. La multipolarité, d'une part, la revalorisation du fait nucléaire, d'autre part, nous ramènent au XIX^e siècle ou, mieux, aux années qui ont suivi la Première Guerre mondiale, lesquelles ont ouvert un nouveau siècle.

Quel défi pour nous, Européens, qui, sur le chemin de Maastricht, découvrons Sarajevo, qui marchions vers l'unité dans la paix et qui retrouvons une histoire dont nous ne concevions qu'avec peine qu'elle pût être à la fois violente et sanglante et qui s'est remise en mouvement, selon la belle formule de Toynbee qu'affectionnait Raymond Aron.

Vous le savez - pourquoi ne pas le reconnaître, d'autant que je l'ai vérifié hier soir - nous en sommes encore au stade des questions, des examens parfois, et bien sûr des incertitudes. Toutes ces transformations sont au cœur des réflexions de la commission chargée par le Premier ministre et moi-même d'aider le Gouvernement à préparer le nouveau Livre blanc sur la politique de défense. Il est trop tôt encore pour tirer les conclusions définitives de ses premiers travaux. Mais je souhaite livrer à la représentation nationale quelques-uns des enseignements qui pourraient s'en dégager et conduire notre action.

Une première tâche consiste à situer la place de la France dans le monde au cours des vingt ans à venir. Notre pays fait partie de ceux, peu nombreux, qui peuvent exercer une action sur la stabilité et la paix internationales. Mais il doit tenir compte de la redistribution des pôles de puissances qu'entraînent ici l'effondrement du système communiste, là l'affirmation progressive de nouvelles puissances économiques et financières, ou encore l'accession à la pleine capacité politique et militaire de pays qui en avaient été privés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Une nouvelle géographie se dessine, où des ensembles nouveaux, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et les pays les plus dynamiques de l'Extrême-Orient joueront un rôle majeur. La France entend y prendre sa part, sur le plan économique comme sur celui de la sécurité.

Dans un pays comme le nôtre, où l'histoire militaire et l'histoire tout court sont très souvent rassemblées, la puissance militaire et la puissance économique, clés pour l'avenir, vont de pair et se complètent. Elles ne sauraient être contradictoires.

La politique de défense est un élément de notre rayonnement. L'une des pistes de réflexion amorcées par le travail de la Commission consiste à rechercher une certaine hiérarchisation de nos intérêts - intérêts vitaux, intérêts stratégiques, intérêts de puissance - et à définir les moyens de les promouvoir ou de les préserver. Cette définition sera liée, à terme, à notre conception du projet européen en matière de défense, à son ambition comme à ses limites.

En second lieu, c'est bien entendu l'appréciation de l'évolution des menaces et des risques qui doit orienter les grands axes de notre effort de défense. A cet égard, les principales tendances incitent à la fois à la prudence en ce qui concerne le niveau de l'effort que nous devons maintenir en faveur de notre appareil de défense, et à l'innovation en ce qui concerne les capacités futures de nos armées.

A l'horizon où nous nous plaçons, trois risques sont prévisibles.

Le premier risque, est celui de conflits régionaux, en Europe ou hors d'Europe, entre puissances dotées d'un armement important et de plus en plus sophistiqué : celles-ci bénéficient de l'augmentation des échanges d'armes conventionnelles, favorisés par la liquidation progressive, sur le marché, de l'héritage du bloc soviétique.

Le second risque réside dans la permanence à l'Est d'une capacité nucléaire considérable - à celle seule supérieure à tous les arsenaux occidentaux - et dans l'émergence de nouvelles puissances nucléaires, disposant d'armes rustiques, accompagnées ou non d'un potentiel balistique. Pour limiter ce danger, nous devons déployer, en concertation avec nos alliés, tous les efforts possibles en matière de lutte contre la prolifération. Je dis bien à M. Baumel, qui s'est exprimé hier sur ce sujet : compte tenu des coûts, la concertation ou la coopération avec nos alliés est indispensable et nous ne pouvons agir seuls. Les Américains eux-mêmes - c'est, je crois, M. Boucheron qui l'a rappelé hier soir - ont renoncé à nombre de leurs projets.

Enfin, la commission a étudié les vulnérabilités non militaires qui peuvent peser sur la sécurité du territoire ou de la nation, en liaison directe ou non avec des menaces extérieures. Elles doivent être prises en compte dans une approche globale de la politique de défense.

Le troisième volet de cette réflexion du Livre blanc concerne les institutions multilatérales de sécurité. Elles doivent offrir un cadre pour nos actions, face aux défis que je viens de citer.

M. Nungesser a évoqué ces institutions d'une manière que je ne songe en aucune façon à récuser.

La question est à la fois primordiale politiquement et complexe à résoudre. Les institutions issues de la guerre froide, en particulier en Europe, se révèlent inadaptées pour répondre de façon satisfaisante aux interrogations les plus urgentes qui résultent des crises nouvelles ou des aspirations des peuples. Les puissances occidentales

majeures cherchent dans l'ONU, dans l'OTAN, dans la construction européenne, dans les organisations régionales, l'instrument de la stabilité nouvelle.

Mais le système de régulation internationale des conflits est menacé d'asphyxie ou d'impuissance, selon le cas. La fin de la guerre froide a contribué à déverrouiller le fonctionnement du Conseil de sécurité. Des résolutions - qu'on se souvienne de la guerre du Golfe - ont pu être prises : c'était chose impossible jadis.

L'ONU paraît déjà chanceler sous le poids de responsabilités effectivement écrasantes. Les fondements de l'ordre traditionnel - frontières, structures étatiques, souveraineté nationale - ne sont plus à l'abri de profondes et fréquentes remises en cause.

Le choix fondamental est, pour nous, celui de la construction européenne, en combinant une politique active d'approfondissement de nos relations bilatérales ou trilatérales avec nos principaux partenaires - je pense naturellement à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne - et l'objectif, à terme, de la politique de défense et de sécurité commune.

La relation transatlantique continuera bien entendu de jouer un rôle essentiel : le dialogue entre l'Europe et les Etats-Unis doit nourrir une évolution progressive de l'OTAN, son adaptation aux nouveaux enjeux de sécurité. Une telle évolution est susceptible de faciliter un rôle plus actif de la France dans les instances politico-militaires de l'Organisation.

A l'échelle mondiale, les Nations unies devraient rester la seule instance susceptible de favoriser une politique globale de prévention des crises et, si nécessaire, de légitimer le recours à la force. Le rôle du Conseil de sécurité devrait être renforcé, y compris à l'occasion de son élargissement. Des conditions claires sont d'ores et déjà posées à l'engagement de nos forces sous son égide. La mission, le commandement et les moyens sont en effet, comme l'a dit hier M. Nungesser, les conditions à éclaircir.

Le contexte économique et financier s'inscrit dans ces perspectives internationales, que je viens de décrire. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de le rappeler brièvement.

C'est d'abord un taux de croissance négatif de la richesse du pays et une situation fortement dégradée de nos finances publiques : déficit budgétaire, charge de la dette - le cinquième des ressources fiscales en 1994! -, chute régulière des recettes fiscales, inférieures cette année à celles de 1983.

Chez nos principaux voisins et amis, on constate une réduction du format des armées, que ce soit en termes d'effectifs militaires - moins 13 p. 100 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne dans les quatre dernières années - ou en termes de crédits consacrés à leur défense - moins 16 p. 100 aux Etats-Unis, moins 5 p. 100 en Grande-Bretagne, moins 6 p. 100 en Allemagne sur la même période. Le président de votre commission de la défense, M. Boyon, a relevé avec beaucoup de lucidité ces chiffres alarmants.

S'ajoute à cela une baisse inquiétante des investissements industriels qui pourrait mettre en cause, à terme, la capacité des Européens à s'armer et à se défendre. J'insiste sur ce point. A effectifs militaires équivalents, de l'ordre de 1,8 million d'hommes, l'effort financier consacré par les Etats-Unis à leur défense - 260 milliards de dollars - reste deux fois supérieur, pour une population bien moindre, à celui des huit principaux Etats européens dans ce domaine, c'est-à-dire pratiquement à celui de l'Union européenne.

J'entends déjà dire que, dans ce contexte national, européen et international, la France devrait suivre le mouvement et participer, elle aussi, au concert des réductions massives et, pour certaines, totalement irréflechies.

En refusant tout désarmement budgétaire, la France montre à ses amis, à ses alliés, à son peuple, avec calme, avec détermination et avec rigueur, qu'elle n'entend pas baisser la garde devant des périls qui la menacent et menacent aussi les autres, si du moins l'on accepte ici, ce que je crois, l'idée pour les Européens d'une communauté de destin.

Je vous rappelle, mesdames, messieurs les députés, que la défense a déjà, au cours des années précédentes, pris sa part du fardeau et assumé d'énormes efforts d'adaptation : en peu d'années, l'Armée de terre est passée de 13 à 9 divisions ; l'Armée de l'air à moins de 400 avions en ligne au lieu de 450 ; la Marine a connu une décroissance, lente mais régulière, du nombre de ses unités : 175 en 1981, 113 en 1993.

Ces mutations considérables accomplies par nos armées, dans des conditions souvent difficiles, ce sont avant tout des hommes et des femmes, des soldats et leurs familles, des personnels civils et des militaires, qui les ont conduites et assumées. Je ne crois pas que l'on puisse employer le terme de « frileux », monsieur Leilouche, pour qualifier l'attitude du ministère devant ces mutations.

Mme Louise Moreau et M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien des forces. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Cela a été l'exercice à la fois nécessaire et difficile des restructurations des forces et des soutiens. A propos des soutiens, M. Branger a fait hier des observations pertinentes.

Entre 1983 et 1993, ce sont 105 000 emplois du ministère de la défense qui auront été supprimés, sur une base de départ de 700 000 environ. Rien que pour les deux dernières années, l'Armée de terre a, à elle seule, subi une déflation de 39 000 personnels militaires. M. Asphe l'a souligné avec force.

La diminution de la part de la défense dans la richesse nationale en est la conséquence : 3,8 p. 100 en 1987, 3,3 p. 100 en 1992, 3,14 p. 100 du PIB marchand en 1993. Avec les conséquences que vous connaissez de cette diminution qui affectent toutes les forces, en termes d'équipement et de soutien. Avec les conséquences, hélas ! en termes industriels.

Le budget d'équipement des armées a, enfin, été amputé de façon systématique et en cours d'année, notamment pour permettre le financement des opérations extérieures. Je cite les chiffres, mesdames, messieurs les députés : 1,8 milliard de francs en 1989, 5,2 milliards en 1992, 9 milliards en 1993, ce chiffre étant limité, vous vous en souvenez, par le dégel de 3,5 milliards de francs de crédits de report.

Il faut affirmer, ici et maintenant, pour l'avenir, que le respect du budget, c'est le respect du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et au groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous le voyez, mesdames, messieurs, personne ne pourra plus dire que la défense est un organisme inerte, trop vaste, trop massif pour évoluer. Qu'elle n'a pas pris sa part au redressement des finances publiques. Elle sait très bien, et peut-être mieux que quiconque, ce que signifie la « guerre économique » dans laquelle nous sommes engagés.

Tout ne se trouve d'ailleurs pas, de ce point de vue, dans le budget. J'ai décidé d'engager dans quatre domaines une réflexion tournée vers l'avenir : sur une réforme de l'administration centrale du ministère, dans les mois à venir ; sur la politique domaniale du ministère, qui obéira - les élus locaux présents parmi vous le souhaitent - à des règles plus lisibles et qui prendront mieux en compte les aspirations des collectivités territoriales lorsqu'elles rencontrent l'intérêt général,...

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ..., sur le service national et sur les réserves, qui vont faire l'objet de propositions et de projets allant vers plus d'égalité. M. Asphe a eu raison de souligner les risques qui pèsent aujourd'hui sur la perception, par l'opinion publique, du service national, du fait de certaines inégalités.

Dernier élément qui conditionne pour partie ce budget 1994 : notre défense est construite à partir de choix spécifiques, que je voudrais rappeler devant la représentation nationale.

La France, depuis des décennies, a bâti sa politique de sécurité et de défense sur une idée forte, celle d'indépendance nationale, qui n'exclut en rien la solidarité, la coopération étroite avec nos alliés et nos amis. Mais l'histoire nous a appris à ne compter que sur nous-mêmes aux moments les plus difficiles.

La manifestation la plus connue de cette indépendance a été le développement, en autonomie complète et à l'étonnement général, de notre force de dissuasion, et le refus parallèle d'intégrer nos forces armées sous le commandement militaire de l'OTAN. Indépendance visible et parfois conflictuelle. Ces décisions ne sont pas, en l'état, remises en cause.

Les conséquences de ces spécificités françaises sont multiples et visibles, dans les domaines technologiques et industriels d'abord.

La France mène de front une centaine de programmes d'armements, et M. Paecht est intervenu à ce sujet. C'est un effort unique qui couvre toute la panoplie des moyens : des satellites aux missiles en passant par le porte-avions à propulsion nucléaire, le char Leclerc, le lance-roquettes multiples, le Rafale, l'hélicoptère Tigre, le SNLE de nouvelle génération. Nous sommes le seul pays européen à faire cet effort mais, je le dis avec gravité, celui-ci est à l'extrême limite de nos possibilités. Notre volonté de maîtriser l'avenir nous impose d'être présents dans les domaines fondamentaux : l'appareil conventionnel, le nucléaire, l'espace. C'est pourquoi j'affirme notre volonté absolue de préserver l'outil industriel, en coopération avec ceux des Européens qui y sont prêts. En l'état, c'est la France - j'y insiste - qui supporte en grande partie la capacité technologique de l'Europe tout entière dans de nombreux domaines : optronique, lasers, furtivité, transmissions, espace.

Dans le domaine plus particulier du nucléaire, la France est seule, avec les Etats-Unis et la Russie, à maîtriser la chaîne complète des armements sous toutes leurs formes. Elle ne laisse le soin à personne de les étudier, de les expérimenter, de les fabriquer, pas plus, bien entendu, que d'imaginer le concept de dissuasion ni de penser et de transmettre les ordres d'engagement.

L'indépendance, la singularité, l'exemplarité de la France se manifestent aussi sur les plans politique et opérationnel. La France a la responsabilité de départements et de territoires d'outre-mer ainsi que de collectivités territoriales, sur cinq continents, sous les fuseaux horaires les plus variés. Elle a le devoir d'appliquer des accords de

défense avec plusieurs pays d'Afrique. Elle y a une zone de responsabilité première qu'elle entend assumer pleinement.

Dans un monde en quête de stabilité, l'ONU est de plus en plus sollicitée. Elle a besoin de la France. Mais il faudra en tirer les conséquences, notamment dans les domaines de l'organisation, du commandement et, j'y insiste, du financement des opérations.

Nous sommes sur tous les continents le premier, par-fois le second contributeur en effectifs de l'ONU, pour maintenir la paix, le plus présent, souvent le plus actif, j'en suis le témoin, dans les Balkans, en Somalie, au Moyen-Orient ou au Cambodge. M. Briand l'a souligné hier. L'efficacité et les résultats de notre action sont reconnus par le monde entier, ce qui nous permet d'ores et déjà de prévoir, je l'ai déjà dit à la commission de la défense, le retrait de nos troupes des pays où nous avons rempli notre mission avec honneur, sous l'égide de l'ONU.

Ces actions ont un coût : budgétaire, en effectifs, en matériels. Le surcoût des opérations extérieures s'élèvera à près de 6,2 milliards de francs, en 1993, c'est-à-dire plus que le coût de la guerre du Golfe supporté par la France. Sauf décision nouvelle, ce surcoût devrait être légèrement inférieur en 1994, du fait du retour de nos troupes du Cambodge et de Somalie.

Je ne peux vous cacher mon inquiétude devant les conséquences financières de la croissance de ce nouveau besoin dont chacun reconnaît néanmoins la légitimité. Comme vous le savez, le collectif du printemps dernier a ouvert 2,8 milliards de francs au budget de la défense à ce titre et j'ai naturellement demandé à mon collègue du budget d'examiner la possibilité d'aborder à nouveau ce problème dans le cadre du collectif en cours de préparation. J'ai bien entendu l'appel de M. Briand, de M. Asphe et de tous les orateurs qui sont intervenus à ce sujet.

Vous le voyez, mesdames, messieurs, l'ensemble de ce que j'ai dit jusqu'à présent vous montre l'ampleur d'un changement qui s'apparente en fait à une véritable mutation culturelle pour les Français.

Conduire la mutation des esprits, c'est d'ailleurs un des enjeux les plus élevés et les plus difficiles qui soient. Nous nous y sommes engagés. C'est la mise à disposition de la direction du renseignement militaire de moyens nouveaux dans le domaine du renseignement opérationnel. C'est la fonction de permanence, d'anticipation, de synthèse, que remplissent les états-majors interarmées. C'est, enfin, vous le savez, la création du collège interarmées de défense, dont j'ai présidé, en septembre dernier, la première séance et qui assurera la formation des hommes à l'interarmées, à l'international, à l'interopérabilité.

Vous le voyez, cette introduction, qui avait pour but de faire le point, je l'ai placée sous le signe de la vérité. « Etre vrai partout », disait Montesquieu, et il ajoutait : « même sur sa patrie ». Je dirai, si vous me le permettez : « surtout sur sa patrie » !

C'est la même ligne de conduite qui continue de m'inspirer, au moment d'évoquer le contenu physique du budget, que j'ai regroupé en lignes de forces qui sont autant de piliers de la défense.

Permettez-moi d'utiliser, dans notre belle langue, les infinitifs qui peuvent résumer, même s'ils les restreignent un peu, les grandes fonctions de notre outil de défense : dissuader, savoir, équiper, servir, produire, protéger.

Dissuader.

J'ai été heureux d'entendre les orateurs affirmer le caractère central de la dissuasion nucléaire dans notre système de défense. Chacun a également souligné le bouleversement de notre environnement stratégique.

C'est un fait connu que la menace globale, telle que nous l'avons perçue pendant près d'un demi-siècle, a disparu.

Il est tout aussi vrai que deux accords ont prévu le démantèlement de 70 p. 100 des armes nucléaires stratégiques : les accords START 1 et 2.

Je vous fais néanmoins observer que le premier accord n'a pas été ratifié par l'Ukraine, désormais puissance nucléaire majeure du continent, et que le deuxième ne l'a pas été par l'URSS, avant la disparition de celle-ci. Il y a là un paradoxe : le problème du démantèlement ayant été posé, des textes ayant été signés, tout le monde semble considérer que le problème a disparu.

Or le problème reste entier, sous au moins trois formes. Ce sont, d'abord, les 40 000 têtes nucléaires russes, dont la plus grande partie devra être démantelée, opération délicate, longue et coûteuse. La France - vous le savez - y a sa part, à hauteur de 400 millions de francs ; elle apporte à la fois son savoir-faire technique et sa compétence reconnue en matière de sécurité et de contrôle des produits radioactifs.

C'est, ensuite, le millier d'armes nucléaires stratégiques situé en Ukraine, à propos duquel règne la plus grande incertitude et la plus grande confusion. Seront-elles russes et démantelées ? Seront-elles ukrainiennes et, dans ce cas, pour répondre à quelle stratégie ?

Enfin, les accords START seraient-ils appliqués dans leur intégralité, les Russes conserveraient encore pour leurs forces nucléaires stratégiques - sans parler des forces tactiques -, environ dix fois plus d'armes que nous. M. Boucheron a souhaité un débat sur la dissuasion : je crois qu'il a lieu aujourd'hui.

A ces risques qui demeurent, il faut ajouter ceux présentés par les « pays du seuil », qui sont à la frange de la capacité nucléaire.

Le paysage nucléaire stratégique nous interdit par conséquent de céder à la tentation et baisser notre « garde nucléaire ».

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Cela ne signifie cependant pas que nous ne sachions ni ne devons nous adapter. Je donne acte à M. Baumel que la nécessité d'une adaptation n'est pas contestable, et le Gouvernement ne la conteste d'ailleurs pas.

La modernisation de la force de dissuasion nucléaire est donc pour la France une priorité, sans que notre pays ne s'engage pour autant dans une doctrine d'emploi.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Amorcée en 1990, la diminution des crédits consacrés aux composantes nucléaires de l'armement français se prolonge en 1994, comme je l'ai dit devant la commission de la défense. Cette baisse sera de 8,8 p. 100 en termes de crédits disponibles, M. Paecht l'a souligné dans son rapport.

Elle s'explique par la fin des retraits d'armes anciennes - le Pluton, l'AN 52 aéroportée - par l'achèvement de programmes en cours, essentiellement celui des Mirage 2000 N, dont les derniers exemplaires ont été livrés à l'armée de l'air cette année, mais il en va de même pour les Hades.

Les 22,9 milliards de francs qui, l'année prochaine, seront affectés au nucléaire permettront à tous les autres programmes de se dérouler selon le calendrier antérieurement fixé, je tiens à rassurer M. Baumel sur ce point. Ainsi en ira-t-il, notamment, pour les sous-marins lanceurs d'engins de la nouvelle génération : l'admission au service actif du *Triomphant* est toujours prévue en 1996, celle du *Téméraire* en 1998 ; quant au *Vigilant*, que j'ai décidé de commander cette année, il devrait être opérationnel en 2001.

Le développement du missile M 5 se poursuit. Le SNLE-NG sera, dans un premier temps, équipé du missile M 45 avec tête nucléaire TN 75. Le programme de système d'armes prévoit, à partir du quatrième SNLE de cette série, que ce sous-marin sera équipé, dès son admission au service actif, d'une tête nucléaire du type TN 100. Pour cette dernière tête, la question de l'expérimentation reste en suspens ; j'y reviendrai.

Arrêtons-nous un instant sur cette question, qui a été soulevée hier à plusieurs reprises. Dans le communiqué du 6 octobre préparé conjointement par le Président de la République et le Premier ministre, après l'essai nucléaire chinois, il était dit que nous devions être capables à tout moment de décider une nouvelle campagne d'expérimentation et d'acquérir les techniques de simulation qui seules, je le rappelle, permettront de garantir la pérennité de notre dissuasion.

J'ai pris les dispositions qui conviennent pour répondre à ces deux directives.

Les crédits pour 1994 permettront également de soutenir l'activité du Commissariat à l'énergie atomique, dont les crédits progresseront de 5,9 p. 100 par rapport à ceux qui lui ont été alloués en 1993, je le précise à l'intention de M. Lellouche, qui s'est inquiété, peut-être à tort, à ce sujet.

Pour ce qui est de la reprise des essais, la question n'est pas de savoir s'il faut les reprendre mais bien, me semble-t-il, de savoir quand nous le devons, cette décision étant fondée sur le seul examen de la sécurité de la France, de la protection de ses intérêts vitaux et de son indépendance.

M. Arthur Dehaene. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Ce n'est pas le moratoire, monsieur Boucheron, qui est en cause, mais la pérennité d'un moratoire qui devient sémantiquement contradictoire et politiquement dangereux.

M. Charles Miossec. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Si je me réfère aux expressions aéronautiques et au langage aérien de M. Darrason, je dirai que la permanence d'une suspension provisoire aboutit à l'accident et à la chute. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je tiens à affirmer devant la représentation nationale que je sais qu'ici comme ailleurs personne ne doute de la crédibilité de la force de la dissuasion française.

J'ai noté que beaucoup d'orateurs ont soutenu la nécessité d'une reprise des essais pour obtenir la capacité de simulation. Cette nécessité n'est pas contestable, ni pour la France ni pour d'autres pays.

Dissuader, mais aussi savoir.

La maîtrise de l'information est, à l'évidence, un enjeu majeur pour notre défense. Elle garantit cette indispensable autonomie d'accès aux renseignements, dont l'insuffisance, vous vous en souvenez, a été cruellement mise en

évidence lors des interventions extérieures que nous avons dû décider. Elle conditionne en grande partie notre indépendance de décision, fondement de notre politique de défense.

Des investissements ont déjà été réalisés : acquisition d'avions AWACS, développement du programme spatial Hélios, création d'une direction du renseignement militaire. Dans l'état de crise quasi permanent que nous connaissons aujourd'hui, des besoins nouveaux apparaissent. Des retards doivent être comblés, notamment dans les domaines de l'imagerie spatiale et de la guerre électronique.

Face à ce nouveau défi, c'est donc une véritable stratégie de l'information et du renseignement qu'il convient de mettre en œuvre. J'ai voulu que le projet de budget pour 1994 traduise cette nécessité en développant en priorité les programmes garantissant à la fois la satisfaction des besoins les plus immédiats et la complémentarité des moyens dont il nous faut pouvoir disposer à l'avenir.

Les crédits destinés à la maîtrise de l'information ont ainsi été affectés à trois catégories de dépenses : l'espace, les communications, le renseignement.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Le développement de la composante spatiale de notre appareil de défense est, pour le Gouvernement, une priorité.

L'année 1994 sera marquée par le lancement du premier satellite de reconnaissance et d'observation optique Hélios, la montée en puissance du programme de télécommunications par satellite Syracuse, avec le développement d'un quatrième modèle de vol décidé l'été dernier, la poursuite des études sur les satellites d'observation radar Osiris et d'observation électromagnétique Zénon.

Je souhaite rassurer M. Boucheron : les crédits affectés au spatial militaire augmenteront de 13,8 p. 100 dans le budget de 1994, comme M. Colin l'a rappelé hier soir.

Les « communications » recouvrent l'ensemble des moyens permettant la conduite des opérations de commandement et de contrôle des activités opérationnelles. Elles concernent à la fois les centres opérationnels, les réseaux de communications et les moyens de détection et de contrôle.

L'année 1994 verra la mise en place de l'état-major interarmées « théâtres extérieurs », qui rejoindra l'EMIA « Europe » déjà installé à Creil.

M. Arthur Dehaene. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Regroupant les représentants de chaque armée autour d'un ensemble de moyens d'analyse performant, cet état-major a pour vocation d'assurer la planification et l'organisation des opérations extérieures auxquelles nos forces sont et seront amenées à prendre part. Il participera ainsi de manière significative à l'amélioration de notre capacité de gestion des crises, que je crois essentielle pour l'avenir.

Le développement des « systèmes informatiques de commandement » des armées sera poursuivi. Le réseau expérimental SOCRATE de transmission d'infrastructure sera mis en œuvre, progressivement.

Quant au renseignement, auquel j'attache une importance décisive, les directions responsables du renseignement, la DGSE et la DRM, bénéficieront de mesures nouvelles leur permettant de répondre à la diversification de leurs missions. Cet effort se traduira par une augmentation très importante des moyens de fonctionnement de la DGSE et par un triplement des dépenses d'investissement de la DRM.

Mme Louise Moreau et M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Le « renseignement de théâtre » franchira une nouvelle étape avec la livraison du premier hélicoptère Horizon tandis que se poursuivra le programme Brevel destiné à équiper l'armée de terre d'un régiment de drones, capables d'aller chercher le renseignement tactique dans la profondeur d'un dispositif militaire adverse.

Toujours dans le domaine de la surveillance du champ de bataille, le programme SARIGUE de nouvelle génération, récemment lancé grâce à l'affectation d'un DC 8 rendue possible par l'achat de deux Airbus, sera poursuivi.

Dissuader, savoir mais aussi équiper.

J'ai veillé à ce que le budget d'équipement de mon ministère permette le maintien de l'échéancier de la quasi-totalité des programmes en cours d'exécution. Les crédits affectés aux fabrications atteindront en effet 33,332 milliards en 1994, ce qui représente une progression de 15,2 p. 100 par rapport aux moyens disponibles de cette année. Oui, monsieur Paecht, nous revenons de loin, pour reprendre votre expression !

Les quelques retards et étalements ont été décidés dans un esprit de logique et de cohérence tactique et opérationnelle.

De logique car je me suis efforcé de mener en concordance les systèmes d'armes. Ainsi, le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* ayant pris un retard de six mois à la suite des annulations de crédits du début d'année, j'ai décidé de retarder d'autant la mise en service du Rafale dans sa version Marine.

De cohérence tactique ou opérationnelle car j'ai en effet estimé que la modernisation de nos forces ne passait pas uniquement par certains programmes « phares », mais que cette modernisation passait aussi par la poursuite de toute une série de programmes, souvent appelés, à tort, non majeurs, alors qu'ils sont déterminants pour l'efficacité opérationnelle de nos armées. Les restrictions budgétaires ont, trop souvent, obligé les armées à sacrifier ces programmes au mépris de la règle militaire élémentaire qu'une arme ne saurait être efficace sans son environnement.

Pour la clarté de l'exposé et pour une présentation homogène du budget de mon département, à laquelle vous êtes habitués - les défuntés sections ont décidément la vie dure -, je souhaite vous donner, par armée, les exemples les plus significatifs de cette volonté de cohérence qui a gouverné l'élaboration du budget.

Avec 24 460 millions de francs, les crédits alloués à la modernisation de la Marine nationale sont en progression de 4,4 p. 100 en termes de moyens disponibles. M. Yves Bonnet l'a souligné hier soir.

Comme je vous l'ai déjà indiqué et à la suite des annulations du début d'année antérieures au 1^{er} avril 1993, le porte-avions *Charles-de-Gaulle* a subi un retard de six mois, qui affectera essentiellement son système d'armes. Les crédits pour 1994 permettront de ne pas accentuer le retard. Logiquement, j'ai décidé de décaler de six mois le programme Rafale afin que l'admission au service actif du porteur et de l'avion intervienne à la même date, soit à la mi-1999.

J'ai bien entendu sur ce sujet le souci de M. Yves Bonnet. Je voudrais le rassurer : je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter un nouveau retard.

L'ensemble des autres programmes se poursuivra normalement - je vois mal, monsieur Paecht, lesquels on devrait décider de maintenir et lesquels on devrait abandonner : là est la vraie question de la loi de programmation militaire -, notamment ceux relatifs à la flotte de combat française qui, il faut bien l'avouer, a souffert de l'effort consacré à la dissuasion nucléaire.

Comme je l'ai déclaré dernièrement, la France doit pouvoir s'appuyer sur cet élément indispensable de l'action extérieure qu'est la Marine, si elle veut demeurer au premier rang des nations.

Outre la poursuite des programmes en cours - frégates légères et frégates de surveillance -, j'ai décidé la commande d'un deuxième transport de chalands de débarquement du type Foudre, bâtiment parfaitement adapté aux crises, prévisibles, que nous aurons à affronter. Ses capacités de projection des forces, hospitalières et de recueil de population ont déjà fait leurs preuves.

Par ailleurs, je m'efforce de faire aboutir le programme de frégates antiaériennes de nouvelle génération Horizon. Vous connaissez les débats que nous avons à ce sujet avec nos amis Britanniques.

L'accroissement d'environ 10 p. 100 des crédits consacrés à l'aéronautique permettront notamment la commande de 2 Rafale Marine, la livraison de 5 avions de patrouille maritime et la poursuite du développement de l'hélicoptère de transport NH90.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Cette volonté de cohérence tactique se retrouve dans nombre de programmes dits « mineurs », mais prioritaires. Je pense à l'amélioration de l'autodéfense de bâtiments qui a démontré de réelles faiblesses lors de la crise du Golfe, ou encore à l'amélioration des liaisons cryptées.

Grâce à la progression de 3,7 p. 100 des moyens disponibles en 1994, l'armée de l'air pourra poursuivre la totalité des programmes, à l'exception du programme Rafale, qui sera retardé, comme le Rafale Marine, et du programme SCCOA.

Je remercie M. Darrason pour la qualité de son rapport : de nombreuses précisions et des analyses pertinentes y figurent. Il a bien raison, mesdames, messieurs les députés, de dire que le pari du Rafale est d'ores et déjà gagné. Je le rassure quant à la cible, qui est maintenue : 86 Rafale Marine et 234 Rafale Air.

Aux deux Airbus A 310 mis en service au début de l'année 1994, s'ajoutera la livraison de 3 Mirage 2000 DA, de 12 Mirage 2000 D ainsi que de 10 appareils du programme FICT.

Par ailleurs, le premier Mirage 2000-5 sera commandé, comme prévu, en 1994. Il permettra aussi de soutenir les industriels sur les marchés à l'exportation. Le développement des programmes APACHE et MICA suivra son cours, afin notamment que le missile multicolore puisse être en service en même temps que le premier escadron de Mirage 2000-5.

Pour ce qui concerne le remplacement dans une dizaine d'années du Transall, évoqué hier soir par de nombreux orateurs, les études se poursuivent afin qu'une décision puisse intervenir dans le cadre de la loi de programmation, que vous aurez à discuter au printemps prochain.

Sur ce dossier, la volonté de nos partenaires européens de construire une Europe de la défense sera éprouvée. Celle de la France est intacte.

Soit l'Europe et ses industriels sera assez forte et unie afin qu'un avion de transport tactique européen voit le jour, soit la France, comme d'autres, sera contrainte de faire appel aux aéronefs étrangers. Nous le regretterons et, à cet égard, je partage les souhaits de M. Darrason et de M. Boucheron.

La progression de 6 p. 100 de ses moyens disponibles à structure budgétaire constante donnera à l'armée de terre les moyens de poursuivre ses nombreux programmes en cours.

Certes, l'armée de terre ne commandera que 44 chars en 1994 mais l'objectif des 200 blindés au début de l'année 1998 sera atteint.

Une inflexion du nombre des commandes est d'ailleurs cohérente avec l'environnement géostratégique, dans la mesure où les crises potentielles, à court terme les plus probables, ne se situent pas sur le théâtre d'opération pour lequel le Leclerc a été essentiellement conçu.

Afin de marquer l'importance que la France attache au programme TIGRE, la dotation pour 1994, soit 522 millions de francs, permet la poursuite de son développement afin que les premières livraisons puissent, dans sa version appui-protection, intervenir en l'an 2000.

Quant aux armes, et pour me limiter à quelques programmes majeurs, je rappellerai que l'année 1994 verra la mise en service des premiers systèmes anti-chars courte portée ERYX, l'achèvement de l'équipement des régiments en lance-roquettes multiples phase 1, ainsi que la poursuite des programmes anti-char de troisième génération longue portée, en cohérence avec la poursuite du programme d'hélicoptères HAP-HAC.

J'ai veillé enfin, là aussi, à sauvegarder l'ensemble des programmes qualifiés de « non majeurs ». Je sais que certains d'entre vous y sont attentifs, notamment pour des raisons industrielles.

Il s'agit, par exemple, des véhicules blindés légers, qui rendent tant de services - ceux qui sont installés sur place ont pu le constater - dans les opérations menées sous l'égide de l'ONU : 110 sont commandés alors que 90 seront livrés.

Il s'agit aussi de tous les équipements de vision nocturne : je veux parler ici du programme VIVIANE pour les Gazelle permettant le tir de nuit qui nous a tant manqué pendant la guerre du Golfe, mais aussi, des caméras nocturnes MIRA qui rendent aujourd'hui de services considérables à Sarajevo.

Ce sont, enfin, les achats de gilets pare-balles dont, croyez-moi, nos hommes ont bien besoin.

Dissuader, savoir, équiper, mais aussi servir.

Vous le savez bien, mesdames, messieurs les députés, ce qui fait la valeur de notre défense, au-delà des outils, même s'ils sont les plus performants, ce sont les hommes et les femmes qui la servent.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. C'est une richesse d'intelligence, de compétence et de dévouement qu'il nous faut préserver. La politique des ressources humaines du ministère de la défense doit, j'en suis convaincu, désormais s'inscrire dans une perspective à long terme. Il nous faut assurer, par une véritable programmation des effectifs, une meilleure corrélation entre les missions confiées aux armées, les types d'armée qui en découlent et les effectifs nécessaires.

Pour mieux préparer cette évolution essentielle, le budget de 1994 amorce une gestion des effectifs que je crois plus proche des véritables besoins de la défense.

M. Briand et M. Bonnet l'ont souligné avec force, les suppressions d'emplois militaires marquent une pause après les déflations excessives des années précédentes.

Les réductions d'emplois civils se ralentissent de manière significative.

L'amélioration du taux d'encadrement, qui était un objectif majeur, sera poursuivie avec opiniâtreté.

Le budget de 1994 répond à cette opiniâtreté, en préservant les emplois d'officiers et de sous-officiers d'active, tandis que de nombreuses transformations d'emplois conduiront à une amélioration qualitative.

J'entends enfin que soit mieux comprise par la nation et mieux reconnue la spécificité du métier des armes, toujours actuelle. Nous devons accorder au personnel de la défense des conditions de vie, de travail et de reconversion dignes de leur éminente fonction sociale. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Ce doit être pour chacun d'entre nous la traduction d'une considération, d'un respect, d'une confiance dont ils ont, peut-être plus que d'autres, besoin.

Le budget de 1994 permettra déjà une meilleure prise en compte des sujétions professionnelles et la reconnaissance de certaines qualifications qui sont un élément indispensable d'accompagnement de la modernisation des armées. Une quarantaine de millions sera consacrée à cet effort.

Les effets de la mobilité des militaires, avec leur implication sur la vie des familles, doivent être mieux compensés. A ce titre, l'effort consenti dans le domaine du logement, maintenu dans le budget de 1994, devra être poursuivi et amplifié, notamment dans la région parisienne.

Enfin, parce que les carrières militaires sont ainsi faites qu'elles trouvent en général un terme précoce, j'insiste devant la représentation nationale sur la nécessité d'affirmer et de préserver le droit des militaires à une seconde carrière (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et donc à une véritable reconversion, que je m'efforcerai de faciliter.

Je remercie M. Bonnet d'avoir mis l'accent avec intelligence et générosité sur ce point.

Les changements que j'ai évoqués à plusieurs reprises nous conduisent aussi à envisager, dans le cadre d'une armée mixte, qui ne serait pas, monsieur Mercieca, une armée de professionnels qui cacheraient son nom, à la fois une plus grande professionnalisation des armées et une meilleure valorisation de la place des appelés, sujets qu'a évoqués M. Colin avec talent.

Cette professionnalisation, apparue comme indispensable avec le développement de l'action extérieure, connaîtra dès le budget de 1994 une impulsion décisive avec la création de 1 000 postes nouveaux d'engagés volontaires, ce qui permettra de renforcer la capacité d'intervention immédiate hors du territoire national d'unités constituées. Vous avez eu raison de dire, monsieur le président Boyon, que ce n'est pas suffisant. Mais il s'agit bien là d'une rupture avec la situation antérieure.

Je l'affirme avec force, la professionnalisation n'exclut pas la participation d'appelés à la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Au contraire, il y a complémentarité des deux modes de constitution de nos

forces armées. Cependant, je l'ai souvent affirmé, la contribution des jeunes Français à la défense de leur pays doit être valorisée.

Cela passe, bien sûr, par des mesures financières, comme celles qui figurent dans le budget de 1994 : revalorisation de diverses primes et augmentation du nombre des emplois plus qualifiés et donc mieux rémunérés ; ouverture dès 1994 de postes supplémentaires d'officiers du contingent « VSL » - volontaires service long. Cette formule permet de proposer aux appelés de haut niveau davantage de responsabilités.

Il nous faut surtout clarifier les conditions d'exécution du service national, comme l'ont demandé tort justement plusieurs orateurs hier soir.

La réforme que j'ai appelée de mes vœux n'implique pas nécessairement un bouleversement juridique, mais seulement une mise en ordre. Il s'agit à la fois de mieux reconnaître en pratique la priorité du service militaire, à l'intérieur du service national - priorité qui assure le fondement de la conscription -...

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ... et de mieux encadrer les formes civiles, dont l'utilité n'est pas contestable, mais dont la mise en œuvre est aujourd'hui porteuse d'inégalités. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le Livre blanc devra nous éclairer sur les adaptations nécessaires des dispositifs en vigueur.

Répondant à certains orateurs qui se sont exprimés sur le sujet, je reprendrai une formule qu'ils doivent connaître et qui est déjà ancienne : en-deçà de dix mois, on a encore des soldats, mais on n'a plus d'armée ! Une telle réduction n'est pas compatible avec la nécessaire revalorisation du service national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les réservistes, enfin, ont un rôle essentiel à jouer.

Je veux poursuivre et développer la mise en place d'un système de réserves adapté à notre époque, c'est-à-dire fondé notamment sur la possibilité pour des réservistes certainement moins nombreux mais mieux formés de participer à toutes les missions - je dis bien : toutes - qui peuvent être confiées aux forces armées. Pour cela, M. le Premier ministre a bien voulu nommer auprès de moi un parlementaire en mission, M. le sénateur Haenel.

Les hommes et les femmes de la défense, ce sont aussi plus de 100 000 civils, fonctionnaires, contractuels et ouvriers d'Etat.

Les contraintes nouvelles qui pèsent sur eux du fait des réorganisations en cours doivent être mieux prises en compte. Le transfert de 200 postes dans la gendarmerie répond à cet objectif. En accroissant les effectifs civils de cette arme - vœu exprimé par M. Pujade à plusieurs reprises -, il facilitera les reclassements des personnels touchés par des restructurations. Enfin, 270 millions de francs seront encore consacrés en 1994 à l'accompagnement de la mobilité.

A travers le budget de 1994, c'est une politique ambitieuse des ressources humaines de la défense que je souhaite promouvoir, soucieuse de valoriser et de reconnaître la compétence et le dévouement de tous ceux qui servent notre pays et les armes de la France.

Je remercie M. Asphe et certains de ses collègues d'avoir reconnu la qualité humaine et professionnelle des femmes et des hommes qui servent notre défense.

Dissuader, savoir, équiper, servir, mais encore produire.

De la qualité et de la performance de notre industrie de défense dépend très directement notre capacité à équiper nos forces, c'est-à-dire notre souveraineté et notre indépendance nationales. La construction du budget d'équipement de la défense entraîne, par les décisions qu'elle suppose et les priorités qui s'y dessinent, des orientations pour l'avenir de cette industrie : le budget de 1994 que je vous présente permet de préserver la compétence et l'avenir de notre industrie de défense.

Cette industrie dispose aujourd'hui de la totalité des compétences nécessaires pour équiper nos forces. Compétences en matière spatiale, balistique, nucléaire, aéronautique, en matière de missiles, d'armements terrestres et maritimes, toutes ces compétences s'expriment au travers de grands programmes d'armement dont aucun n'a été significativement modifié par le budget de 1994 qui vous est soumis.

Les adaptations de calendrier de certains programmes, qui se sont révélées nécessaires dans le cadre de ce budget, ont été déterminées de façon à préserver, dans tous les domaines, le savoir-faire industriel.

Le budget que je vous propose éclaire d'autre part l'avenir de notre industrie de défense dans deux domaines essentiels : la préparation de la compétence de demain et les conditions d'émergence d'une Europe de la défense.

Aujourd'hui, alors qu'elle représente 5 p. 100 de l'industrie française, l'industrie de défense met en œuvre 30 p. 100 de la recherche et du développement industriel du pays. C'est là un formidable potentiel technologique, parmi les plus élevés du monde, dont dispose notre industrie de défense, patrimoine essentiel pour garantir notre capacité de défense.

Le volume de crédits dégagés sur le budget de 1994 pour la recherche et le développement - 6,4 p. 100 du budget du titre V - témoigne de mon souci de préserver ce patrimoine technologique. Cette priorité est aujourd'hui plus que jamais fondamentale, au moment où les Etats-Unis engagent un effort soutenu en matière de recherche et développement militaires.

Mais le succès de notre effort de défense ne peut se concevoir à long terme que dans un cadre européen. La taille du marché national est en effet trop étroite pour assurer, seule, l'assise de notre industrie.

Vous observerez qu'aucune réduction budgétaire ne touche les programmes en coopération. La France marque ainsi, sans ambiguïté, sa volonté de s'inscrire dans une logique européenne, qui est une des conditions nécessaires de l'avenir de l'Europe de la défense.

Notre industrie dite « de défense », c'est-à-dire l'industrie d'armement, l'aéronautique civile et l'électronique, exerce aujourd'hui son activité pour deux tiers dans le domaine civil et pour un tiers dans le domaine militaire. Elle est confrontée, vous le savez, à une triple crise : crise de son activité civile, particulièrement forte dans le domaine aéronautique ; baisse, depuis plusieurs années, des commandes militaires nationales ; perte de parts de marchés à l'export dans un contexte de concurrence mondiale très vive. Sur ce dernier point, M. Colin a eu parfaitement raison de qualifier le soutien à l'exportation d'« acte politique majeur ».

Ces trois facteurs exigent de vigoureux efforts de productivité comme une détermination sans faille de la part des industriels pour réorganiser le paysage actuellement trop morcelé de notre industrie.

Ces efforts, déjà amorcés, se traduisent par d'inévitables réductions d'effectifs, dont l'ampleur est considérable. La situation exige de la part des dirigeants d'entreprise une réaction, une mobilisation.

A cet égard, je citerai trois pistes de réflexion.

D'abord, un effort particulier doit être entrepris en faveur de la sous-traitance : les PMI sous-traitantes disposent d'une part appréciable de la compétence de notre industrie. Il faut les protéger et les développer.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Ensuite, il faut chercher à valoriser de façon systématique le formidable potentiel technologique de notre industrie de défense de façon à créer davantage de produits civils, et donc d'emplois, à partir de technologies militaires. Avec un taux de recherche et de développement huit fois supérieur au reste de l'industrie, l'industrie de défense a une capacité spécifique qui doit être mobilisée au profit de la création d'emplois.

Enfin, et je sais que cela intéresse nombre d'entre vous, une attention particulière doit être accordée aux bassins d'emploi des industries de défense, qui se sont souvent construits autour de l'activité industrielle militaire et qui, aujourd'hui, se trouvent de ce fait particulièrement fragilisés. Des dispositifs de conversion industrielle ont déjà été mis en place à ma demande pour le GIAT et la SNPE afin de créer de nouveaux emplois. Il y a là une piste de réflexion à approfondir.

Bien entendu, les pouvoirs publics doivent prendre leur part dans cette réflexion. Leur rôle, en particulier celui du ministre de la défense pouvait être triple :

Une attitude de vigilance : c'est tout le sens des décisions récentes prises par le Gouvernement au sujet des plans sociaux d'entreprise ;

Un rôle d'accompagnement et de soutien : je m'y suis efforcé au cours des six derniers mois. Les crédits d'équipement que je vous présente aujourd'hui et ma mobilisation personnelle pour promouvoir la vente de nos matériels à l'export témoignent largement, tout comme les décisions de recapitalisation qui ont été évoquées hier et qui seront prises prochainement, de ma volonté en ce domaine ;

Un éclairage de l'avenir : l'élaboration progressive d'une stratégie industrielle répond à ce souci, et la loi de programmation également.

Enfin, mesdames, messieurs, dernier infinitif : protéger.

Les enjeux internationaux ne doivent pas nous faire perdre de vue les défis intérieurs auxquels notre pays est confronté. Au nombre de ceux-ci figurent la montée croissante de l'insécurité et de la délinquance, voire l'apparition de zones de non-droit, qui inquiètent, à juste titre, nos concitoyens.

Compétente pour la surveillance de 95 p. 100 du territoire sur lesquels vivent 50 p. 100 de la population, la Gendarmerie nationale participe au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, tout en s'adaptant aux nouveaux problèmes posés à la société, comme la protection de l'environnement qui est un nouveau défi.

Les enjeux de nos sociétés rendent nécessaire le recentrage de l'action de la Gendarmerie au service du citoyen. Elle s'insérera tout naturellement dans le dispositif départemental de sécurité dont le Gouvernement a fait récemment l'annonce.

Ainsi, des « plans locaux de sécurité » seront élaborés par chaque compagnie de gendarmerie à partir d'une cartographie très précise de la délinquance dans sa cir-

conscription. Ces plans, dont les objectifs auront au surplus été définis en étroite concertation avec les élus, les procureurs de la République et les préfets, feront l'objet d'un traitement et d'un suivi continus.

M. Bernard Schreiner. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. La Gendarmerie joue, par ailleurs - M. Poujade l'a dit hier avec beaucoup de force - un rôle irremplaçable de service local de proximité. Cet aspect de sa mission doit donc être renforcé dans les années à venir, par un certain nombre de services de proximité : intensification de la contribution au règlement de petits différends entre les personnes, mise en place d'un service public polyvalent de proximité par la création de postes mobiles avancés en milieu rural qui iront au-devant de la population, amélioration du fonctionnement du service pour répondre systématiquement et dans les plus brefs délais aux demandes du citoyen.

Pour être pleinement efficace au service de la nation, l'action de la Gendarmerie doit, à l'évidence, être confortée par des moyens adaptés - M. Poujade l'a démontré hier en faisant preuve d'une fidélité à cette arme à laquelle, je le sais, elle est très sensible. Il m'est donc apparu indispensable d'engager les travaux d'élaboration d'un plan qui comportera deux volets : utiliser au mieux les moyens existants et doter l'arme de moyens nouveaux. Le budget de 1994 porte la marque de ce double souci.

L'augmentation des effectifs porte sur 600 gendarmes auxiliaires et 200 emplois civils. Les premiers permettront de renforcer les unités les plus chargées et de créer des pelotons de surveillance et d'intervention nouveaux. Les seconds permettront de dégager progressivement les gendarmes, actuellement accaparés par des tâches administratives ou de soutien, et de les réemployer sur le terrain à leurs missions opérationnelles. Il résultera de cet ensemble une présence accrue des gendarmes sur le terrain.

Un effort significatif est par ailleurs engagé quant à l'amélioration de la condition des militaires.

Les crédits de fonctionnement courant augmentent de 3,2 p. 100. Cela permettra de maintenir la capacité opérationnelle des unités - je remercie M. Poujade d'avoir souligné cet aspect - c'est-à-dire la volonté de l'arme de maîtriser ses propres dépenses.

L'augmentation des ressources d'équipement apportera à la Gendarmerie une progression de 5,4 p. 100 des moyens mis à sa disposition par rapport au budget initial de 1993.

Enfin, l'effort est porté sur la qualité de l'habitat et de l'infrastructure dont près du quart est vétuste ou inadéquat. J'attache une importance toute particulière à ce point qui conditionne non seulement la qualité de vie des gendarmes, et bien sûr de leurs familles, mais également la qualité d'exercice de leur mission et celle de l'accueil du citoyen.

M. Arthur Dehaine. C'est nécessaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. M. Poujade a dit cela avec autorité et gravité. S'agissant de Paris, nous étudions avec la mairie les solutions possibles dans des conditions de dialogue et de responsabilité très positives.

La sécurité intérieure, c'est la continuité de l'appareil étatique ; c'est l'ordre public ; c'est la protection de la population contre toutes les agressions. La Gendarmerie, présente sur l'ensemble du territoire, force de confiance et force humaine, assure la base de la sécurité intérieure.

Mais mon propos serait incomplet si je n'ajoutais que les armées doivent pouvoir apporter un concours qui peut être décisif à la protection des populations. ce qui suppose à la fois le maintien d'une capacité de projection intérieure suffisante et l'existence d'une coordination civilo-militaire exemplaire. Je pense, mesdames, messieurs les députés, à la situation actuelle de la Corse où ce sont très souvent des militaires de la Gendarmerie ou des forces armées qui apportent leur concours aux populations sinistrées.

Les actions des armées ne sauraient se substituer à la solidarité des hommes. Protéger et assurer la sécurité du territoire suppose donc d'associer défense civile et défense militaire, de faire participer le formidable tissu de générosité et de compétence des 500 000 élus locaux, d'utiliser plus et mieux les réserves. La participation directe et active des Français, c'est peut-être surtout cela l'esprit de défense ou, pour reprendre une expression que j'ai utilisée devant l'IHEDN la culture de défense.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que j'ai tenu à vous dire aujourd'hui à propos du projet de budget de la défense pour 1994. Vous avez compris l'importance de ce budget, fût-il, pour reprendre l'expression de M. Lellouche, un budget de début de redressement.

Je voudrais, en conclusion, insister sur trois idées qui inspirent la politique et les travaux du Gouvernement : c'est un budget de cohérence ; c'est une base pour la loi de programmation, c'est un cadre d'effort de la nation.

Cohérence avec l'environnement géostratégique, avec les enseignements des conflits récents, comme avec les engagements internationaux du pays. Cohérence dans le développement des différentes composantes des systèmes d'armes. Cohérence avec la construction d'une Europe de la défense. Cohérence politique, enfin : il respecte la volonté du Gouvernement et de la majorité qui le soutient de consacrer les moyens nécessaires à la défense de notre pays,

L'exercice, vous le savez, est extrêmement difficile. Budget de 1994, Livre blanc, loi de programmation militaire : concilier la ponction réelle sur la richesse du pays et les besoins d'équipement des armées, les intérêts vitaux de notre nation et la marche vers l'Europe que nous continuons de suivre. Je m'y suis attaché. Je crois y être parvenu et, je le rappelle, avec et grâce à l'appui de M. le Premier ministre dont le soutien n'a jamais manqué, dont l'attachement à notre effort de défense, à nos armées et à ceux qui les servent n'a pas à être démontré.

Ce budget est aussi la base de départ de la loi de programmation. Le Livre blanc, dont j'ai évoqué certaines des leçons les plus marquantes, et la loi de programmation qui vous sera présentée au printemps prochain, forment un couple indissociable : celle-ci s'appuiera, à l'évidence, sur les enseignements de celui-là. Et je souhaite, avec vous, que ce soit sur les moyens disponibles dégagés pour la défense par le budget de 1994 que l'on construise les projections financières, matérielles, en termes d'effectifs pour les années à venir.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. C'est dire l'importance du vote d'aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés. C'est dire qu'il ne peut être question de retarder la loi de programmation militaire.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, au moment même où je vous parle, les forces armées de la France veillent, protègent, interviennent, défendent.

Marins des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, au fond des océans, équipage de la frégate *Ventôse*, en mer au large d'Haïti ; officiers et matelots du transport de chalands de débarquement *Orage* en Adriatique, aviateurs, contrôleurs de défense aérienne, mécaniciens qui, sur nos bases de métropole, assurent la « permanence opérationnelle » ; pilotes et personnel au sol qui participent aux missions de l'ONU au-dessus de l'ex-Yougoslavie ; gendarmes de métropole et d'outre-mer, de nos brigades de province jusqu'à Saint-Denis de la Réunion et à Phnom Penh, qui veillent au respect de nos lois et à la protection des populations, au retour du droit ; légionnaires, mar-souins à Sarajevo qui séparent les factions rivales et permettent le ravitaillement et la protection des civils ; cavaliers appelés du 3^e Cuirassiers de Lunéville qui renforcent la sécurité de la Guyane sur le fleuve Maroni : au moment où je vous parle, nous devons ici, mesdames, messieurs, penser à eux, comme nous devons nous incliner devant nos blessés et nos morts, ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes sous notre drapeau au service des valeurs qu'il incarne.

Tous, je peux vous le dire pour les avoir rencontrés, hommes et femmes, civils et militaires, professionnels et appelés, qu'ils servent dans les armes ou dans les soutiens, ils sont la France et sa défense. Ils sont la nation elle-même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Ils donnent, mesdames, messieurs les députés, un contenu vivant au très beau mot de Victor Hugo qui évoquait « l'illustre acharnement à n'être pas vaincus ».

En ce moment où nous sommes réunis pour examiner les besoins de nos forces, la sécurité du pays, c'est une très belle image de notre peuple qu'ils nous renvoient.

Je souhaite simplement qu'ils trouvent, dans votre vote, le témoignage de votre confiance, l'assurance de votre solidarité, notre attachement commun au service de la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions.

Nous commençons par le groupe communiste.

La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Aujourd'hui les arsenaux et établissements d'Etat fabriquent moins de 5 p. 100 du volume des commandes des états-majors. C'est la conséquence directe des politiques d'intégration européenne, du traité de Maastricht et de la pratique d'achat sur étages étrangères.

C'est cette orientation qui conduit aux suppressions d'emplois et aux fermetures d'établissements. L'indépendance nationale nécessite, au contraire, que notre pays ait la maîtrise complète de la production des matériels dont il a besoin pour assurer sa propre défense. Pour cela, les arsenaux et établissements d'Etat doivent avoir les moyens d'étudier, de produire, d'essayer, d'entretenir et de réparer les armements nécessaires aux forces armées.

Monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire pour engager la reconquête des vocations et missions des établissements d'Etat dans le cadre d'une politique de défense nationale indépendante et souveraine, donc sous le contrôle de la nation ?

Ne croyez-vous pas qu'il est urgent de renoncer aux 110 000 suppressions d'emplois prévues pour les années à venir dans les industries d'armement, de consacrer les fonds publics à développer l'emploi plutôt qu'à le casser, à réduire le temps de travail plutôt que les salaires et à garantir le statut des personnels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je ne suis pas certain que l'on puisse à la fois parler de maîtrise complète de nos besoins et voter contre une augmentation du budget d'équipement de la défense de presque 6 p. 100, ce qui n'a pas été réalisé depuis longtemps.

En outre, aucun changement de statut n'est actuellement à l'ordre du jour pour les établissements de la DGA en général et de la DCN en particulier.

En revanche, l'effort indispensable de productivité qui doit être recherché se traduit globalement par une réduction des effectifs des établissements de la DGA, et notamment de la DCN, mais aussi par un maintien ou un renforcement de l'encadrement. Je pense à la création de 100 emplois d'ingénieur inscrite au projet de loi de finances pour 1994.

J'ajoute, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant la représentation nationale, que l'effort qui est fait par ce ministère dans le domaine de la formation et de la mobilité est sans équivalent dans d'autres secteurs industriels puisqu'il aboutit à opérer ces reconversions ou cette diminution des volumes d'effectifs sans licenciements, par recours à des mesures d'âge ou de départ volontaire.

La volonté du ministère de la défense d'un accompagnement exemplaire se traduit par l'important effort budgétaire qui est fait puisque les crédits consacrés au plan « Formation-mobilité » seront portés, en 1994, de 200 à 270 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Ma question concerne un grand problème, celui de l'arrêt des essais nucléaires. Mais, au préalable, comment ne pas évoquer ici la situation qui prévaut actuellement à Mururoa ? En effet, un nouveau reportage, diffusé samedi soir sur Arte,...

M. Jacques Baumel. Un reportage scandaleux ! Je tiens à le dire ici publiquement !

M. Jean-Pierre Philibert. Oui, scandaleux !

M. Paul Mercieca. Parce qu'il vous gêne !

M. Jean-Claude Lefort. ... tend à infirmer les propos du Gouvernement qui nie constamment les retombées dramatiques des essais nucléaires pratiqués par la France pour les êtres humains et l'écosystème de l'atoll et des environs.

M. Jacques Baumel. C'est totalement faux !

M. Jean-Claude Lefort. Cette question est trop sérieuse pour que le silence et la dérobade tiennent lieu de raison d'Etat.

M. Gilbert Meyer. Démagogie !

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, que se passe-t-il réellement à Mururoa ? Il est d'ailleurs tellement important de le savoir que notre assemblée s'honorerait à demander la création d'une commission d'enquête sur ce sujet.

J'en viens maintenant plus directement à ma question, relative au rôle que doit jouer la France pour arrêter définitivement les essais nucléaires et obtenir un accord international sur ce point ainsi que le demande une large par-

tie de l'opinion publique française, mais aussi internationale comme en témoigne la prise de position récente de quarante-neuf sénateurs américains. Déjà, le Gouvernement, par votre voix, monsieur le ministre, modifie sa position et se prononce pour une reprise des essais nucléaires. De surcroît, il se lance dans de très coûteux essais nucléaires en laboratoire qui représenteront plus de 13 milliards de francs cette année.

Quel Etat souverain et responsable dans le monde, sans parler des autres, accepterait un accord de renoncement alors qu'une ou deux nations pourraient à loisir développer leur potentiel nucléaire en laboratoire ?

Pour stopper la course aux armements nucléaires et leur dissémination dans le monde, les grandes puissances doivent donner l'exemple. Il faut non seulement renoncer définitivement aux essais nucléaires classiques (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) mais également renoncer aux essais nucléaires en laboratoire.

Telle devait être une politique résolument tournée vers la réduction, puis l'abolition des armes nucléaires sur la planète. C'est la seule voie humaine et celle qui s'impose dans le monde contemporain.

M. Paul Mercieca et M. Michel Grandpierre. Très bien !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine. Démagogie !

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. L'Ukraine d'abord !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, le reportage auquel vous avez fait allusion est une mauvaise action contre la France (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe de Rassemblement pour la République*) car c'est une falsification de la réalité.

Ma réponse est très simple. La France n'a pas l'intention d'abandonner l'effort qu'elle mène avec ténacité depuis trente-cinq ans, depuis que le général de Gaulle a pris la décision, après les événements que vous connaissez, de donner à la France un outil qui soit à sa mesure, à sa disposition et fabriqué par elle-même. Que le député communiste que vous êtes sache que la France n'a pas l'intention de soumettre sa décision à quarante-neuf sénateurs américains ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Paul Mercieca. C'est un peu court comme réponse !

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes gêné !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais revenir, si vous le permettez, sur le vaste programme de restructuration de nos forces armées.

Le département du Haut-Rhin a déjà payé un lourd tribut à la réorganisation opérée.

Déjà, nous avons vu disparaître le 9^e régiment du génie de Neuf-Brisach. Quant à la dissolution de l'hôpital Baur de Colmar annoncée cette année, elle interviendra en 1994. Sont également passés par un démantèlement local, le 8^e régiment de hussards d'Altkirch et le 57^e régiment des transmissions de Mulhouse.

Nous devons dès lors être vigilants quant au maintien de la présence de l'armée sur le territoire haut-rhinois. Je pense ici, bien entendu, au 152^e régiment d'infanterie et à la base aérienne 132. Leur rôle sur l'échiquier de notre système de défense doit absolument être confirmé. J'irai même plus loin : il doit être renforcé.

Quant au centre mobilisateur 104, cette entité constitue un maillon essentiel dont le rôle est indispensable pour préserver l'enracinement populaire de l'armée. Son champ opérationnel, pour de très nombreux réservistes issus de différents régiments de l'armée de terre, est aussi un vecteur indispensable pour maintenir les valeurs militaires dans la vie sociale.

Ces deux impératifs sont d'importance. Le premier, pour faire passer un peu mieux la grande déception des dissolutions ; le second, pour servir de relais si besoin était, comme pour maintenir la cohésion entre armée, réservistes et population.

Outre la confirmation du rôle de la BA 132 et du 152^e RI, il importe que le CM 104 puisse obtenir, dans le cadre de ses attributions, un rayonnement qui compense le désengagement militaire dans le département du Haut-Rhin.

Aussi conviendrait-il également de prendre à l'égard du CM 104 les mesures permettant à cette unité d'être réellement structurante. Dès lors, monsieur le ministre d'Etat, quelles sont vos orientations pour asseoir ces trois unités dans leur rôle respectif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, nous étions ensemble, il y a quelques jours, à Colmar, et j'ai eu l'occasion de rappeler l'attention que le ministère de la défense apportait aux forces qui sont situées dans ce beau département du Haut-Rhin.

Vous avez évoqué trois cas. Le centre mobilisateur 104, il n'est pas question de le remettre en cause, et je vais à ce propos rappeler nos orientations générales pour la mobilisation ; le 152^e RI, votre beau régiment d'infanterie de Colmar, n'est menacé en aucune manière ; enfin, la base aérienne que nous avons visitée ensemble et qui fait honneur à la France et va être modernisée, puisque des Mirage F1CT vont remplacer les anciens mirage III et V.

J'en reviens à la mobilisation, monsieur le député, sujet qui concerne l'ensemble de l'Assemblée nationale. Un plan est en œuvre pour parvenir à mobiliser mieux que nous ne le faisons jadis, avec la création de complexes de mobilisation neufs - l'un d'entre eux fonctionne déjà - qui permettront de réunir 4 000 hommes et 400 véhicules en quarante-huit heures. Cet impératif de nos armées passe par la modernisation d'un certain nombre de centres anciens et la fermeture d'autres. Aujourd'hui, 40 centres mobilisateurs mettent sur pied un million de réservistes. Notre objectif c'est que, à l'horizon 1997, cette charge ne concerne plus que la moitié de cet effectif. Le nombre de centres mobilisateurs devrait donc diminuer d'autant. Mais le CM 104 - je le répète - n'est pas touché par ces mesures.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Siégeant depuis plusieurs années au sein de la commission régionale de dispense du service national, j'ai constaté que le code du service national n'avait pas prévu un certain nombre de cas particulièrement douloureux qui échappent aux trois possibilités classiques d'exemption.

En effet, outre les cas de dispense pour soutien de famille, arrêt de l'exploitation familiale agricole ou artisanale et l'exemption prévue pour les chefs d'entreprise exerçant depuis plus de deux ans et employant plus de deux salariés, nous avons souvent été confrontés à des cas particuliers qui n'étaient pas prévus par le code du service national et pour lesquels, pourtant, la commission aurait été prête à accorder la dispense pour un motif social grave ou humanitaire. Je me permettrai de vous citer deux exemples qui illustrent bien le vide juridique devant lequel nous nous trouvons.

Ainsi, un orphelin de père et mère qui a réussi à trouver un logement et un emploi stable, sera, par son appel au service national, contraint d'abandonner son logement, de vendre ses meubles et va risquer de perdre définitivement son emploi.

Autre exemple, un jeune s'occupant d'un parent grabataire mais qui, ne bénéficiant pas, pour des raisons financières, d'une allocation pour tierce personne, sera contraint durant son service de le placer dans un hospice.

Voilà deux exemples. Il en est des dizaines d'autres que nous rencontrons parfois au sein des commissions régionales de dispense et auxquels nous ne pouvons apporter de réponse humaine.

Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le ministre d'Etat, de nous indiquer quelles modifications vous comptez apporter au code du service national pour que la notion de cas social grave y soit incluse et que nous puissions répondre à des problèmes dramatiques.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je suis, bien sûr, très sensible aux cas que vous évoquez.

Les dispenses, dont les conditions sont déterminées par le code du service national, comme vous l'avez dit, concernent aujourd'hui en France environ l'ordre de 21 000 citoyens par an, soit à peu près 6 p. 100 d'une classe d'âge. Vous avez cité les principales catégories : pupilles de la nation, jeunes gens dispensés en vertu soit de leur double nationalité soit de leur résidence à l'étranger, jeunes gens ayant la qualité de soutien de famille, chefs d'exploitation familiale, chefs d'entreprise et, à titre exceptionnel, jeunes gens exerçant une activité essentielle pour la collectivité et dont la situation est estimée critique. A ces dispenses, s'ajoutent des libérations anticipées de jeunes gens incorporés qui viennent à se trouver, au cours de leur service, dans l'une des situations précédentes.

Le code du service national prévoit que peuvent être dispensés du service national actif les jeunes gens qui sont classés soutiens de famille, c'est-à-dire qui ont la charge effective d'une ou de plusieurs personnes qui ne disposeraient plus de ressources suffisantes si ces derniers étaient incorporés.

Pour les cas autres, des instructions peuvent être données à la direction centrale du service national, son attention peut être attirée à tout moment, avant l'incorporation, sur les situations réellement exceptionnelles de nature à motiver, au vu de justifications suffisantes, une décision particulière. Je souhaite que vous puissiez me soumettre ces cas, sous réserve du maintien du principe d'égalité auquel je suis particulièrement attaché. En outre, le ministre de la défense lui-même, après examen de la situation de l'intéressé, peut prendre en dernier recours, à titre tout à fait exceptionnel, une mesure individuelle de nature à résoudre telle ou telle difficulté.

M. Bernard Schreiner. Merci, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le budget des armées représente une part importante du revenu de nombreuses petites et moyennes entreprises françaises qui fournissent le matériel et les biens indispensables au fonctionnement de notre système de défense nationale.

Comme toutes les entreprises nationales, ces fournisseurs de l'armée rencontrent parfois des difficultés économiques. Ils ont eux aussi à supporter des charges importantes, à tel point que, dans certains cas, l'armée les met en concurrence avec des fournisseurs étrangers, pas seulement, mais parfois africains, indiens ou asiatiques.

Ce problème grave a deux conséquences immédiates. D'une part, dans un domaine éminemment national, celui de la défense, nos entreprises perdent leurs principaux marchés ainsi que des emplois précieux. D'autre part, si l'on n'y prend garde, sous prétexte de libre concurrence, dans un secteur pourtant très sensible, nos armées s'habilleront en Tunisie, pour reprendre un titre du *Canard enchaîné*; mais, demain, elles pourraient aussi s'équiper en matériels stratégiques en dehors de nos frontières. La préférence nationale devrait donc être dans ce domaine un principe, qu'il s'agisse de képis ou de fusils mitrailleurs.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Daniel Arata. Monsieur le ministre d'Etat, quelles dispositions entendez-vous prendre pour limiter au minimum les achats de fournitures militaires à l'extérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, c'est un sujet grave et complexe que vous évoquez, qui touche à la loi française et à certaines réglementations européennes. Avant d'aller plus loin, je vous indique que 97 p. 100 des achats de fournitures textiles sont effectués aujourd'hui par les armées auprès des entreprises françaises. Bien sûr, ce sont les 3 p. 100 restants qui posent problème ou du moins, provoquent une certaine irritation.

Les seules dispositions en vigueur sur le plan communautaire sont celles relatives à la publication obligatoire dans le *Journal officiel des Communautés européennes* des appels d'offres dépassant un certain montant : 870 000 francs hors taxes, pour les marchés de fournitures. En d'autres termes, il n'existe à l'heure actuelle aucune réglementation, aucune obligation de préférence, nationale ou communautaire, inscrite dans la réglementation des marchés publics. On peut le déplorer et je sais que beaucoup le font. Il faudra que nous y réfléchissions ensemble.

Les services d'approvisionnement placés sous son autorité doivent par conséquent juger et décider en opportunité au vu du contexte économique local. J'ai d'ailleurs donné des instructions pour soutenir, dans le strict respect de la réglementation existante, les petites entreprises, en particulier celles qui auraient des difficultés. Je continue à suivre ce dossier, souvent poussé par les interventions de parlementaires, parfaitement légitimes, d'ailleurs, mais il faudra bien que le pays se pose la question de savoir s'il doit de nouveau légiférer dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Pour des raisons historiques, mais aussi plus récemment sous l'effet d'une action volontaire, les industries d'armement sont devenues dans certaines

régions, notamment dans le Sud-Ouest et dans le centre de la France, une des pièces maîtresses de l'aménagement du territoire. De ce fait, la crise actuelle des industries d'armement est aussi une crise de l'aménagement du territoire.

Les réponses dépendent, bien sûr, de l'avenir militaire de ces sites, et donc de la future loi de programmation militaire. Mais elles dépendent aussi des efforts de reconversion qui seront engagés ; vous avez déjà parlé, monsieur le ministre, de certains fonds, notamment le FRED ou le CONVER, déjà mis en œuvre dans les régions les plus touchées. Malheureusement, l'accès à des fonds publics ne suffit pas toujours ; il faut aussi des projets et des opérateurs industriels. Or, bien souvent, sur ces sites, les seuls opérateurs industriels existants sont précisément les entreprises d'armement elles-mêmes ! Aussi vous demanderai-je comment vous comptez tenir compte de ce problème et rechercher les instruments qui permettraient d'apporter des solutions appropriés.

Quant à l'avenir, il serait, bien sûr, dommageable que le lien entre les industries d'armement et l'aménagement du territoire soit très distendu.

Bien sûr, ce n'est pas le rôle du ministre de la défense que de mener la politique d'aménagement du territoire, laquelle dépend aussi de l'action concertée de l'ensemble des ministères. Or les industries d'armement, parce qu'elles permettent précisément des décisions volontaires ainsi que des synergies locales, sont des instruments particulièrement adaptés.

Dans quelle mesure le Livre blanc et la future loi de programmation militaire tiendront-ils compte de ce lien entre industries d'armement et aménagement du territoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je n'ignore pas, bien entendu, les difficultés économiques et sociales que peuvent entraîner les restructurations industrielles, notamment dans votre circonscription. Certains bassins d'emploi, souvent situés dans des zones défavorisées, reposent sur un ou deux établissements qui relèvent de la défense.

Conscients de ces difficultés, nous avons mis en place un dispositif qui, comme je l'indiquais tout à l'heure, qui, permet d'aider à la revitalisation économique des sites restructurés et de procéder à l'accompagnement social. Je rappelle que le FRED, le fonds pour la restructuration de la défense, géré par la délégation aux restructurations du ministère et mis en œuvre par les préfets, a été doté, en 1993, de 240 millions de francs. A ce jour, 150 millions de francs ont été mandatés, répartis entre les collectivités locales et les aides aux entreprises, notamment les PME et les PMI.

Je le reconnais, il faudra poursuivre cet effort et inscrire, comme vous l'avez indiqué, une réflexion dans le cadre de la loi de programmation militaire. Je peux d'ores et déjà vous dire que cette réflexion figure dans le Livre blanc dont vous aurez très prochainement connaissance.

J'ajoute que des sociétés de conversion seront bientôt en place, dans onze bassins d'emplois avec un budget de 130 millions de francs sur trois ans. Je l'ai annoncé il y a quelques jours dans le département de l'Aisne, particulièrement touché par les restructurations militaires et industrielles.

De plus, le Premier ministre a mis en place au mois de juin une commission interministérielle de suivi des opérations de restructuration du ministère de la défense, composée de membres des ministères de l'intérieur et de

l'aménagement du territoire, des finances, de l'équipement, de la culture, de l'enseignement supérieur et des affaires sociales.

La DATAR se préoccupe également, par le biais des fonds CONVER, de ces questions.

Trois conditions, monsieur le député, sont essentielles : la première, c'est le soutien politique du Gouvernement aux exportations. Je m'y emploie ; la deuxième, c'est le maintien d'un titre V qui soit convenable et l'an prochain, il sera en augmentation de 5,7 p. 100, ce qui est presque cinq ou six fois supérieur à l'augmentation des budgets civils de l'Etat ; la troisième condition, c'est l'examen des plans sociaux qui nous sont proposés par les entreprises, auxquelles nous demandons souvent de reconsidérer leurs hypothèses de licenciement ou de diminution des effectifs. Nous avons abouti à des solutions satisfaisantes, je pense aux accords qui sont actuellement en cours de discussion et qui vont probablement aboutir à GIAT-Industrie à la SNPE ou à la SNECMA...

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. ... accords qui seront extrêmement positifs.

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne la situation de l'établissement de GIAT-Industries situé à Saint-Etienne, plus communément appelé Manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Cet établissement qui employait 12 000 salariés dans les années 40 n'en emploie plus que 1 300 aujourd'hui. Outre le plan social dont il fait l'objet, il est question de le transférer à Saint-Chamond, à quelques kilomètres de là.

Sur la pérennité de l'établissement stéphanois, j'ai interrogé chaque année, avec une constance qui n'a pas été récompensée, vos prédécesseurs. On m'a toujours entendu avec beaucoup de courtoisie, on ne m'a, hélas ! jamais écouté.

Vous connaissez ce projet. Disons qu'il doit être raisonné, à défaut d'être raisonnable, et qu'il est économiquement contestable, et donc contesté, par les salariés et leurs organisations syndicales, par les élus, par des consultants dont certains sont des personnalités mondialement connues et reconnues pour leurs compétences.

A ce jour nous n'avons pas été entendus. Ce qui nourrit le désespoir, c'est cette indifférence du GIAT - dont il est malheureusement coutumier - et son refus absolu de transparence vis-à-vis des élus locaux. Ce sentiment que nous avons de n'être pas entendus a conduit, il y a quelques jours, les élus à descendre dans la rue, avec l'ensemble de la population, les organisations syndicales et les salariés de cet établissement, puisque qu'il semble que ce soit le seul moyen d'être entendu aujourd'hui. reconnu pour être entendu.

M. Arthur Dehaine. Hélas !

M. Jean-Pierre Philibert. Notre région a perdu, je vous le rappelle, 55 000 emplois industriels en vingt ans, et à ce titre, elle est tout aussi sinistrée que d'autres.

Monsieur le ministre, je vous demande avec une certaine gravité, si vous pouvez, aujourd'hui, nous donner l'assurance que les contre-propositions des élus seront entendues par les dirigeants de GIAT-Industries, avant la présentation prochaine devant le comité d'entreprise de la

société du projet de transfert, que nous estimons, je le répète, contestable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe de Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je sais, pour vous avoir écouté plusieurs fois, pour vous avoir reçu, pour avoir reçu les syndicats, les élus de votre région, quel est votre attachement à cet établissement et à la culture industrielle qu'il représente pour la ville de Saint-Etienne.

Je voudrais néanmoins vous dire qu'il faut respecter l'initiative d'une entreprise qui, pour être nationale, n'en est pas moins une entreprise. Ne demandez pas à l'Etat plus qu'il ne peut fournir !

Nous sommes là devant un choix d'entreprise que, pour ma part, je respecte, même si, bien entendu, je sais que, localement, il est contesté ou critiqué.

Les principales activités de l'établissement de Saint-Etienne concernent la fabrication de tourelles légères, les composantes associées, les boîtiers électriques de pointage et d'optique, la fabrication des équipements individuels de protection et de NBC ainsi que la fabrication des armes individuelles. Dans le cadre de la réorganisation qui a été entreprise par GIAT-Industries, il a été considéré par l'entreprise comme nécessaire de regrouper ses activités par branches. C'est vrai - nous en avons parlé longuement -, qu'il a été proposé d'en transférer une partie à Saint-Chamond. Mais ce transfert se ferait dans le même bassin d'emploi, puisque Saint-Chamond et Saint-Etienne ne sont distants que d'une dizaine de kilomètres.

Le centre de Saint-Etienne doit conserver sa mission d'origine : fabrication des armes de petit calibre - qui occupera, je vous le rappelle, 190 personnes - et devrait continuer à développer son activité NBC - qui concernera environ 140 personnes -, complétée par les apports techniques de sociétés extérieures spécialisés dans la filtration.

Ce plan fait l'objet d'une concentration locale. Je ne crois pas qu'il soit utile que l'Etat s'en mêle.

M. Jean-Pierre Philibert. Il est le principal actionnaire !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je souhaite, pour ma part, un dialogue entre les élus, comme entre la direction et les salariés, sur le plan social pour que cette question soit évoquée avec ceux qui en sont directement responsables.

Je crois savoir, monsieur le député, qu'une réunion est encore prévue prochainement. Je souhaite qu'elle aboutisse. Mais ne mettez pas en cause la faculté pour une entreprise de décider elle-même de ses choix industriels.

M. le président. La parole est à M. Jean Roatta.

M. Jean Roatta. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais que vous répondiez à une question que nous nous posons tous depuis très longtemps et qui concerne l'avenir du programme d'hélicoptères NH 90. Je souhaiterais que vous apportiez une réponse très précise, car le rapport de votre collègue Arthur Paecht, déposé avant l'été, nous a inquiétés.

Cet hélicoptère se situe dans le créneau des 8-10 tonnes, qui représente aujourd'hui près de la moitié du marché mondial en valeur. Se positionner dans ce créneau, c'est s'assurer une place dominante dans un secteur compétitif.

Cet hélicoptère est le fruit d'une coopération industrielle et militaire associant les Allemands, les Italiens, les Hollandais et les Français. Il représente un atout formi-

dable qui va dans le sens de l'Europe militaire et d'une Agence européenne de l'armement, comme vous le souhaitez, monsieur le ministre d'Etat.

C'est un cas exemplaire de conciliation de besoins différents des états-majors et d'une coopération réussie.

Reste à présent la question des conflits d'intérêts industriels, inévitables pendant toute période de choix, concernant le moteur, le radar, l'avionique, questions qu'il faut absolument maîtriser, sans concessions mais dans un esprit de coopération.

Il est donc impératif de trouver une solution mutuellement honorable pour régler ces problèmes, faute de quoi le programme risquerait de souffrir de retards qui pourraient lui être très préjudiciables.

De même, un trop grand étalement du programme - pour des raisons financières par exemple - aurait des effets désastreux, obligeant nos partenaires soit à s'orienter vers d'autres hélicoptères, soit à abandonner le projet.

De telles perspectives seraient catastrophiques pour la France et pour notre industrie. La France, je le rappelle, est le principal partenaire, implique pour 42,4 p. 100 du projet.

Le NH 90 représente en effet pour notre pays un enjeu en termes d'emploi dans le secteur industriel déjà très touché par la crise. Il représente également un enjeu en termes de *leadership*, car il renforcerait le pôle provençal « hélicoptère », avec la société NH Industrie à Aix-en-Provence et Eurocopter à Marignane.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous nous dire ce qui est envisagé pour l'avenir du pôle « Hélicoptère Provence » en général, et pour l'avenir de l'hélicoptère NH 90 en particulier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, nous nous sommes déjà entretenus de ce projet et de ses conséquences en termes d'emploi sur le site industriel de Marignane.

Il s'agit d'un hélicoptère de transport tactique « tout temps » pour l'armée de terre et de lutte anti-sous-marine et anti-navires à partir de frégates pour la marine avec d'éventuelles perspectives civiles. C'est un programme que nous menons en coopération avec l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas et auquel nous participons à hauteur de 43 p. 100. L'objectif devenu 220 hélicoptères pour les forces françaises. Quant au problème du moteur que vous avez évoqué, je m'emploie à le résoudre depuis sept mois au cours des réunions que nous tenons avec nos partenaires et des parlementaires concernés par le lieu de fabrication de ce moteur. Je m'efforce de convaincre nos partenaires de se rallier au RTM 322. Je pense que nous aboutirons, mais tel n'est pas encore tout à fait le cas. Ce moteur, j'insiste sur ce point, développé en coopération avec des entreprises de chacun des pays participants sera le seul moteur véritablement européen pour ce projet. C'est là mon argument majeur.

L'avenir de ce programme, comme de beaucoup d'autres, sera modélé par la loi de programmation militaire qui vous sera présentée. Dans l'immédiat, je tiens à vous le dire, j'ai souhaité marquer mon attachement à ce programme dans le budget que je vous présente. Le programme NH90 ne subit aucune réduction budgétaire, puisque 592 millions de francs lui sont consacrés.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour l'équipement. Bravo !

M. le président. La parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Monsieur le ministre d'Etat, lors de son récent voyage officiel à Moscou, M. le Premier ministre a affirmé l'intérêt d'établir un pacte de stabilité avec la Russie. En effet, ce pays n'a pas encore clarifié ses rapports avec son appareil militaire qui dispose, rappelons-le, d'un des plus importants arsenaux nucléaires du monde. Nous savons tous que les accords de désarmement internationaux concernent, pour l'essentiel, les armes stratégiques. Donc le doute subsiste sur le devenir des armes nucléaires tactiques de l'ex-empire soviétique. Des promesses sur leur démantèlement ont été faites successivement par MM. Gorbatchev et Eltsine. Malgré les différents mouvements d'armes observés en CEI, rien, jusqu'à présent, n'a pu démontrer une véritable mise en œuvre d'un tel démantèlement. Des méconnaissances graves persistent même sur le nombre et la localisation des armes nucléaires, sur leurs conditions de stockage et sur la fiabilité de leur système de protection.

De plus, les armes en provenance des quatre ex-républiques nucléaires : Biélorussie, Kazakhstan, Russie et Ukraine, auxquelles s'ajoutent d'ailleurs les armes tactiques disséminées sur l'ensemble du territoire de l'ex-URSS, ont été transférées et stockées dans des conditions qui font naître de nombreuses inquiétudes, non seulement sur la sécurité, mais également sur le danger de prolifération et d'utilisation non contrôlée. L'annonce récente, monsieur le ministre d'Etat, d'une évolution de la doctrine militaire russe n'excluant pas le recours à l'arme nucléaire en premier emploi, ne fait qu'augmenter nos craintes.

Par ailleurs, la dévolution de l'héritage nucléaire soviétique n'est pas encore réglée, l'Ukraine envisageant même, pour les armes stratégiques stationnées sur son territoire, de reprendre à son compte les clauses des accords START.

Dans ce contexte, la France a, par l'intermédiaire du CEA, développé une réelle compétence en matière de démantèlement ; le savoir de nos chercheurs, face à ce type de problèmes est incontestable et reconnu par tous.

Dès 1992, notre pays a proposé ses services à la Russie. Des équipes du CEA se sont rendues sur place pour envisager les conditions d'une coopération. Le budget du CEA prévoit d'ailleurs des crédits en faveur de l'aide au démantèlement. La représentation, nationale attend que vous lui fournissiez des précisions quant à l'évolution et à l'utilisation de ces fonds. Il serait également intéressant de connaître la position de la France vis-à-vis d'initiatives venues soit des Etats-Unis, soit de pays membres de l'OTAN.

A l'échelle européenne - et je connais monsieur le ministre d'Etat votre attachement à la dimension européenne - est-il concevable qu'une action conjointe soit entreprise ? Il fut question à un moment, d'une intervention de la BERD. Cette hypothèse est-elle toujours d'actualité ?

Enfin, ne convient-il pas de s'interroger sur l'opportunité de proposer nos offres de service à d'autres Etats nucléaires de la CEI ?

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur les objectifs et les modalités d'une aide au démantèlement, dans ce nouveau contexte stratégique, aussi lourd d'inquiétudes que de menaces, et là où la France a un rôle exemplaire à jouer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, c'est en 1992 qu'un accord a été conclu entre la France et la Russie pour une coopération dans le

domaine du démantèlement des armes nucléaires de l'ex-Union soviétique et le retraitement des matières fissiles. Chacun comprend ici qu'il est de notre devoir, comme celui des Américains ou des Britanniques, du monde de l'Ouest en général, d'aider la Russie à faire face aux difficultés considérables que provoque le démantèlement. Je l'ai dit tout à l'heure, n'oublions pas qu'il s'agit d'environ 30 000 charges nucléaires. Ce nombre comprend notamment les charges couvertes par la accords START I et II, retrait de plus de 8 000 têtes, et celles qui font l'objet d'engagements unilatéraux pris par la Russie *motu proprio*.

Les modalités générales de l'assistance française ont été définies dans un accord de novembre 1992 et son champ d'application est précisé dans un ensemble de cinq textes qui s'appliquent progressivement. L'enveloppe financière que la France consacra dans les années à venir au démantèlement sera - je l'ai déjà annoncé au cours d'une séance de questions d'actualité - de 400 millions de francs utilisables en quatre ans au minimum.

Jusqu'à présent, il faut le reconnaître, les difficultés rencontrées dans la négociation et la mise en œuvre des accords n'ont pas permis une consommation très importante de ces crédits. Je pense que la situation devrait évoluer assez rapidement, notamment après le voyage de M. le Premier ministre à Moscou.

Les autres pays occidentaux se sont engagés dans des programmes similaires. Ils portent sur des domaines techniques soit identiques, soit complémentaires de ceux que la France a pris en charge. A titre de comparaison, voici deux chiffres : les Etats-Unis ont prévu d'affecter 800 millions de dollars aux quatre pays où étaient stationnées des armes nucléaires et la Grande-Bretagne 30 millions de livres environ pour la Russie seulement.

Il n'est pas question pour l'instant que la BERD interviene. Mais nous devons avoir présente à l'esprit cette éventualité. J'ajoute que toutes les armes tactiques ont été retirées de Russie et que seul nous préoccupe le problème des armes stratégiques.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre d'Etat, lors d'une récente rencontre avec plusieurs parlementaires, M. Chiquet, PDG de GIAT-Industries, a rappelé la baisse des crédits d'équipement de l'armée de terre et souligné la réduction de 70 p. 100 de l'activité de GIAT depuis 1990 et le non-respect depuis trois ans par l'Etat de son engagement d'exclusivité pris en janvier 1990.

Comment les engagements de l'Etat vis-à-vis du GIAT, notamment dans le domaine des munitions, ont-ils été honorés en 1993 ?

Vous nous présentez un bon budget, monsieur le ministre d'Etat. Je ne vous cacherai cependant pas mon inquiétude devant la baisse des crédits d'équipement de l'armée de terre et les conséquences que l'on peut en redouter sur le plan de charge de GIAT-Industries. Quel budget financera la recapitalisation de cette entreprise ?

Mon autre motif d'inquiétude concerne le plan social en cours d'élaboration dans cette entreprise. En réponse à ma question orale du 7 octobre dernier, vous avez bien voulu affirmer que l'établissement de Salbris, en Loir-et-Cher, qui est très durement touché par ce plan social, ne fermera pas. « Il s'agit au contraire, dans le cadre du plan d'adaptation industriel, de préserver le noyau dur de la compétence à la fois quant aux installations et quant aux personnels », aviez-vous déclaré.

Je vous remercie de me préciser comment cet engagement sera tenu dans le plan social qui est actuellement examiné par votre cabinet, et comment sera assuré et surtout financé le reclassement des nombreux personnels fonctionnaires et ouvriers d'Etat à Salbris comme ailleurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Au risque de choquer ou d'irriter, je répète ce que j'ai déjà dit devant la commission de la défense : on fabrique des armes non pas pour remplir le plan de charge d'une entreprise, fût-elle la plus utile, mais pour assurer la défense d'un pays, en fonction de ses besoins de sécurité. Mais je sais que cette affirmation n'est facile à accepter ni pour les salariés ni pour les chefs des entreprises concernées.

S'agissant plus particulièrement de GIAT-Industries, les discussions sur le plan social sont en cours. Il est d'ailleurs probable qu'elles aboutiront, en concertation entre la direction et les salariés, à une solution exemplaire dans le cadre du débat que la nation mène aujourd'hui sur les trente-deux heures. On est en voie de s'approcher, en effet, d'une réduction de la durée du travail de deux heures pour l'ensemble de l'entreprise qui s'accompagnerait d'une réduction équivalente de la masse salariale, mais étalée sur trois ans.

Monsieur le député, vous avez évoqué le cas de l'usine de Salbris. Voici quelques informations concernant les commandes budgétaires qui sont liées à ses activités.

Il n'y a pas de commande dont le retard ne serait pas justifié par un problème technique ou administratif en cours de résolution par GIAT-Industries et la DGA.

Les problèmes techniques concernent en particulier 8 000 munitions OGRE, dont les premières commandes prévues en 1989 ont été annulées et reportées à 1993 et 1994. Compte tenu de l'avancement des travaux, les commandes pourraient être débloquées dans le courant du premier trimestre 1994. Le montant de ce contrat est d'environ 160 millions de francs.

Un contrat d'obus-flèches en uranium, d'un montant de 250 millions de francs, sur des crédits antérieurs à 1993, est également bloqué pour des raisons techniques, me dit-on. Il pourrait être contractualisé en 1994.

Par ailleurs, diverses commandes concernant des munitions d'exercice - 105 mm, 90 mm - seront notifiées le 15 novembre prochain - nous y sommes pratiquement. Leur montant total est proche de 200 millions de francs. Un marché de 3 200 munitions-flèches, d'un montant de 70 millions de francs, est soumis au visa du contrôleur financier.

De retour dans votre circonscription, monsieur le député, vous pourrez annoncer tout cela aux salariés de cette entreprise.

M. Patrice Martin-Lalande. Merci, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Le conflit du Golfe a non pas révélé mais mis en lumière - car elles étaient bien sûr connues des responsables - les capacités et les lacunes de nos forces.

Cette double démonstration s'est faite alors même que nos armées étaient engagées dans un vaste processus de restructuration et de resserrement, auquel, monsieur le ministre d'Etat, vous avez d'ailleurs apporté des « bémols ».

Pour que ce processus conduise à une efficacité plus grande, nous sommes bien conscients qu'il faudra du temps. On a pu cependant avoir le sentiment que ni l'ex-

périence acquise, ni les réformes engagées - et ce n'est assurément pas de votre fait monsieur le ministre d'Etat - n'avaient encore permis de porter remède à certaines faiblesses.

Bien sûr, la professionnalisation rapide et totale de nos forces de projection n'est pas aisément réalisable. Il est aussi permis de penser que l'idée de modularité, souvent avancée par les chefs d'état-major, est une idée pertinente, compte tenu de nos moyens présents et des moyens imaginables en fonction de nos ressources à moyen terme.

Nous ne pouvons pas cependant espérer éternellement constituer hâtivement des puzzles, comme cela a pu être fait au moment du conflit du Golfe. Et nous savons, monsieur le ministre d'Etat, combien nous ont manqué dans divers domaines - artillerie blindés lourds, on pourrait en évoquer d'autres - des unités professionnalisées absolument indispensables au soutien d'une force de projection rapide.

Monsieur le ministre d'Etat, quels sont donc dans ce domaine les progrès réalisés, et surtout - soyons réalistes - les progrès envisageables ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'expérience de la guerre du Golfe. Elle avait à l'époque frappé les esprits puisqu'on avait dû dégarnir le territoire national d'un nombre important d'unités afin de mettre dans la coalition les quelque 12 000 soldats français qui y ont participé.

C'est vrai, cette question a soulevé le problème de la professionnalisation progressive de nos forces armées. Comme vous l'avez entendu tout à l'heure, nous y contribuons, de façon certes modeste. Mais, encore une fois, ce projet de budget qui prévoit la création de 1 000 emplois d'EVAT rompt avec le passé. De fait, de toutes les grandes armées occidentales, la nôtre est à la fois la moins professionnalisée et la moins encadrée. Ces deux phénomènes de nature différente mais tout aussi préoccupants doivent être abordés franchement. En effet, si nous voulons participer à des préventions de crise ou à des solutions de crise à l'extérieur, nous devons accroître le taux de professionnalisation et d'encadrement.

Pour autant, il ne faut pas imaginer que les appelés sont définitivement écartés d'opérations se déroulant en Europe et en situation de crise. Je le rappelle, 40 p. 100, d'appelés servent aujourd'hui les couleurs de la France avec beaucoup de dévouement, de courage et d'abnégation, sous l'autorité de l'ONU et à la satisfaction de leurs supérieurs hiérarchiques, sur le théâtre de l'ancienne Yougoslavie.

La force d'action rapide - la FAR - constitue également une réponse à votre préoccupation. Avec ses 45 000 hommes en temps de paix, elle constitue l'équivalent d'un corps d'armée et comprend cinq divisions : la division aéromobile, division à base d'hélicoptères qui compte 250 appareils ; les deux divisions légères blindées, la 6^e division légère blindée et la 9^e division d'infanterie de marine ; la division parachutiste apte à la conquête et au contrôle d'un objectif par la 3^e division, et nous avons fait récemment des exercices très intéressants avec nos amis Italiens et Espagnols dans le cadre des manœuvres *Ardenne* ; la 27^e division alpine qui, outre le combat en zone urbanisée, est capable d'engagement dans des conditions climatiques rigoureuses et en terrain difficile.

Voilà ce que je tenais à vous dire, monsieur le député. Cet effort doit être poursuivi, c'est incontestable, votre remarque le souligne et je m'emploierai à le faire dans le cadre de la loi de programmation militaire et au vu des conclusions déjà parues dans le Livre blanc.

Il faudra cependant que soit auparavant résolu le problème de l'appareil qui permettra de projeter ces forces. Si l'avion de transport lourd, le FLA dans le jargon anglo-saxon, était réalisé en commun par les Européens, ce serait un atout formidable pour nos armées. Il faudra bien que la France et ses partenaires prennent une décision dans les dix-huit mois qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Monsieur le ministre d'Etat, je suis l'élu d'une circonscription du Val-d'Oise, celle d'Argenteuil, où l'aviation est, depuis le début du siècle, un acteur économique primordial. Je ne parlerai pas uniquement des 1 500 ouvriers et ingénieurs de Dassault Aviation qui travaillent sur le site de montage d'Argenteuil, mais aussi de toutes les entreprises de sous-traitance et de leur personnel qui, depuis longtemps, font vivre notre bassin d'emploi.

A ce titre, comme trois rapporteurs du budget de la défense hier soir, je regrette la politique atermoyante de vos prédécesseurs qui a mis en retard, entre autres, le programme Rafale. Le plan de fabrication des Rafale air et marine est retardé de six mois. Trois Mirage 2000 DA au lieu de six prévus, douze Mirage 2000 D et dix Mirage F.1 CT rénovés seront livrés en 1994.

Pouvez-vous m'aider à rassurer tous ceux dont l'emploi dépend en grande partie de la réalisation de ces programmes, auxquels il convient d'ajouter le Mirage 2000-5, qu'aucun retard supplémentaire ne sera pris et que le plan de charge industriel pour 1994 n'aura plus à être modifié ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, j'ai rencontré à de nombreuses reprises les salariés de Dassault Aviation. J'estime, et je le leur ai dit, que le Rafale est un avion exceptionnel qui fait honneur aux ingénieurs et techniciens des multiples entreprises qui ont contribué à sa conception et à sa réalisation.

J'ai maintenu la cible prévue : 86 avions pour la marine et 234 pour l'armée de l'air. Qu'il s'agisse du Rafale ou du Leclerc, n'ayons pas la tentation de comparer ces chiffres avec ceux des avions ou des chars qui les ont précédés. En effet, le développement technologique, la plus grande puissance de feu, la mobilité accrue du Rafale comme du Leclerc font qu'ils se substituent, en fait, à plusieurs unités de modèles antérieurs. Les performances de ces deux outils militaires sont sans commune mesure avec celles de l'AMX 30 B 2 et des Mirage traditionnels.

Selon les prévisions actuelles, huit avions Rafale, dont trois modèles air et cinq modèles marine, auront été commandés à la fin de 1994, y compris les cinq avions déjà couverts au titre des budgets 1993 et antérieurs. Les dates de livraison seront précisées ou revues dans le cadre de la négociation des commandes à venir et de l'étalement de six mois auquel j'ai fait allusion.

En dehors des commandes d'avions, les engagements que prendra l'Etat pour 1994 porteront sur la poursuite des travaux de développement et d'industrialisation. Les commandes fermes couvriront, pour l'essentiel, une tranche de travaux allant jusqu'à la fin du premier trimestre 1995.

Le site d'Argenteuil, auquel je vous sais particulièrement attaché, réalisera des pièces élémentaires : cadres, parties de revêtement, tronçons de fuselage, assemblage et aménagement de la totalité du fuselage.

Un décalage de six mois dans la mise en service de la première unité opérationnelle vient d'être annoncé dans le cadre du projet de budget pour 1994, afin d'assurer la compatibilité avec la plate-forme que sera le *Charles-De-Gaulle*. Les industriels étudient actuellement, pour l'ensemble des sites, les conséquences de ce décalage sur leurs plans de charge. Elles ne seront, hélas, connues qu'au début 1994. C'est alors seulement que je pourrai vous faire part - ainsi qu'aux salariés, que je suis prêt, bien sûr, à rencontrer - des conséquences qui en résulteront pour le site d'Argenteuil.

M. le président. La parole est à M. Etienne Garnier.

M. Etienne Garnier. Ce que je veux vous dire, monsieur le ministre d'Etat, se situe dans le cadre d'une orientation de caractère général, disons même politique, ou plus précisément d'une volonté politique, la vôtre et même celle du Gouvernement, qu'il vous revient de confirmer ou d'infirmer, à la fois sur le plan des principes et sur le plan de leur application à des cas concrets qui soient autant de jalons de cette volonté et qui lui donnent sa crédibilité.

Il s'agit - dans la mesure où elle est néfaste, mais dans certains cas seulement, néfaste économiquement, industriellement et financièrement - de savoir si le Gouvernement souhaite prendre en charge, bien entendu progressivement, l'évolution de la fameuse exception française que nous avons héritée de Colbert et qui nous dote, fait quasiment unique au monde, d'une construction navale militaire, assurée par les arsenaux, à côté d'une construction navale civile, comme dans les autres pays.

Les effectifs de ce secteur représentent plusieurs dizaines de milliers de salariés du côté des militaires, 8 000 à 9 000 seulement du côté des deux chantiers civils qui subsistent en France.

Comment aller vers une normalité, sans qu'on puisse dire que l'on cherche à déshabiller Paul pour habiller Pierre ou réciproquement ? Sans que l'on songe à dire que vous ou moi, nous nous attaquons soit aux ouvriers du civil, soit aux ouvriers du militaire.

De nombreux ministres de la défense ou premiers ministres, le dernier était M. Rocard, ont demandé des rapports, qui ont tous recommandé de mettre en œuvre deux principes.

Le premier est la spécialisation des arsenaux. Ce n'est pas une découverte géniale. De même que l'arsenal de Toulon est spécialisé dans la maintenance des bâtiments militaires, on pourrait imaginer que celui de Brest se spécialise dans tel domaine et que celui de Cherbourg accentue la spécialité qu'il s'est acquise dans la fabrication de systèmes d'armes sophistiqués.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Etienne Garnier. Le deuxième principe est la coopération entre le militaire et le civil. Quelques semaines avant l'installation du gouvernement Rocard, le gouvernement Chirac, M. Giraud étant ministre de la défense, a pris la décision - un peu autoritairement, sinon cela ne se serait pas fait - d'organiser une coopération entre l'arsenal de Lorient et un grand chantier civil français pour la construction de six vedettes, ce qui n'était pas mince, et d'un bâtiment d'études de surface, ce qui n'était pas mince non plus. Après un début un peu crispé, cette coopération s'est très bien passée.

Dans le monde, vous le savez bien, les chantiers navals civils - industrie cyclique s'il en est - ne peuvent vivre que s'ils possèdent un fonds d'heures militaires à peu près régulier, année après année. Cela est d'autant plus vrai que l'aide européenne est en baisse et que les gouvernements, pour obtenir des résultats en ce domaine, doivent se livrer à de véritables contorsions.

M. le président. Monsieur Garnier...

M. Etienne Garnier. Je conclus sans tarder.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous demande d'être relativement précis, non pas sur les programmes auxquels vous comptez associer les chantiers civils - j'ai bien compris, par exemple, que les transports de chalands de débarquement pour le Pacifique iraient plutôt aux militaires, mais sur vos orientations. C'est la ligne que vous comptez suivre qui m'intéresse. Lorsque le général de Gaulle parlait de la construction navale comme d'un facteur d'indépendance nationale, il visait surtout non pas les arsenaux, car c'est une évidence absolue, mais la construction navale civile.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. Mes chers collègues, étant donné le nombre des questions, si nous voulons terminer ce matin l'examen du budget de la défense, vous devez faire preuve d'autodiscipline. Tâchez de respecter votre temps de parole et nous y parviendrons.

M. Etienne Garnier. Je vous présente mes excuses, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur Garnier, ma réponse pourrait être lapidaire. Ce serait oui, et je n'aurais plus qu'à me rasseoir ! (*Rires et applaudissements.*)

Entre les arsenaux et les chantiers civils, il ne doit pas y avoir de guerre de religion, de guerre idéologique, mais une véritable synergie entre les capacités des uns et des autres.

M. Etienne Garnier. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Cette synergie permettra de faire respecter davantage que ce n'est le cas aujourd'hui les notions de concurrence et de prix de revient, dont nous avons bien besoin pour essayer d'éveiller l'attention d'un certain nombre de responsables syndicaux ou de dirigeants d'entreprise.

Des formes originales de rapprochement entre chantiers ont déjà été pratiquées dans le passé. Je citerai l'exemple des frégates du type *Floréal*. C'est probablement une perspective pour les TCD qui suivront celui qui a été commandé en 1994. Il faudra bien qu'il y ait une coopération entre les chantiers civils et les arsenaux, parce que c'est l'intérêt du pays, tout simplement.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Michel Godard.

M. Michel Godard. Monsieur le ministre d'Etat, la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin ont suscité, notamment dans les industries de défense, une nouvelle perception des données géostratégiques et entraîné des conséquences néfastes pour le commerce extérieur. Nous avons vu se présenter sur le marché international des pays qui jusqu'alors produisaient et vendaient au sein d'un système essentiellement autarcique. Nous sommes à l'heure où les Etats-Unis mènent une offensive de démar-

chage auprès de la clientèle mondiale et où de nouveaux Etats partent à la conquête des marchés traditionnels. Face à ce redéploiement, les puissances occidentales ont dû revoir leur démarche commerciale, avec d'autant plus de vigueur que la demande de leurs clients potentiels avait été fortement amputée. Ainsi, nos industries d'armement doivent s'adapter et faire face à une chute importante de leurs commandes.

Cependant, puisque la diversité de notre production et la qualité indéniable de notre technologie situent nos industries d'armement parmi les plus performantes - je soulignerai, en tant que député de Lorient, le rôle leader de la DCN dans le domaine des composites - on peut se demander s'il ne serait pas possible d'augmenter encore la pénétration internationale de nos équipements.

Faut-il renforcer les équipes de commerce international dépendant de votre ministère ? Faut-il que nos représentations diplomatiques s'impliquent davantage dans cette action ? J'aimerais, monsieur le ministre d'Etat, savoir s'il est possible de compléter les mesures que vous avez déjà prises afin que la France puisse obtenir de nouveaux contrats à l'export, source indéniable d'emplois et facteur de développement économique.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, notre industrie de défense exporte 30 à 35 p. 100 de sa production de matériels classiques, proportion considérable. Elle détient environ 10 p. 100 du marché mondial. Mais le marché mondial ayant plus que fléchi, puisqu'il a presque été divisé par deux ces dernières années, nos exportations se sont elles-mêmes très fortement contractées.

Néanmoins, les prises de commandes en 1992 se sont établies à plus de 45 milliards de francs, ce qui constitue un redressement par rapport aux années antérieures. Il n'y a donc pas de logique de déclin.

Soutenir les exportations est une de mes tâches et je l'assume avec ardeur, compte tenu de la qualité de nos produits et de la compétence des dizaines de milliers de salariés employés dans cette filière. L'action de l'Etat dans ce domaine est multiforme et repose sur des outils spécifiques qui facilitent la production et la commercialisation des matériels destinés à l'exportation. Il s'agit, par exemple, des procédures dites de l'article 29 de la loi de finances de 1957, qui permettent la reprise du matériel par la défense en cas d'échec de la vente, et de celles de l'article 90 de la loi de finances de 1963, qui régissent les avances remboursables, mécanisme que nous avons largement utilisé.

J'ai donné une impulsion nouvelle à plusieurs opérations importantes. Les commandes d'Eurocopter par les Pays-Bas et la Turquie sont sur le point d'aboutir. D'autres affaires majeures sont en phase avancée de négociation. Il faut les faire aboutir. J'ai bon espoir de revitaliser un contrat très important de frégates SAWARI II avec l'Arabie saoudite. Un succès sur le marché saoudien constituerait certainement un précédent pour d'autres ventes possibles aux Emirats arabes unis, soit de frégates La Fayette, soit de bâtiments plus légers conçus pour l'exportation et dérivés des La Fayette, les Souveraineté.

Nos représentations diplomatiques partagent cet état d'esprit, de même que les attachés de défense. C'est aussi le cas, bien entendu, pour l'ensemble du Gouvernement. Hier, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Longuet, était en déplacement dans le golfe Persique, et il a évoqué ces contrats.

M. le président. La parole est à M. Pierre Favre.

M. Pierre Favre. Monsieur le ministre d'Etat, nos grandes entreprises de défense ont su favoriser dans leur environnement la création et l'extension de nombreuses PME-PMI. Celles-ci ne travaillaient souvent qu'avec un ou deux donneurs d'ordres dans des domaines technologiques de pointe et avec des normes de qualité draconiennes. La crise de l'industrie de l'armement a provoqué, depuis quelques années, le rapatriement de charges de travail importantes dans les grands groupes, au détriment de ces PME-PMI qui, au mieux ont dû diminuer leurs effectifs de moitié, au pire ont disparu. Ces entreprises formaient et forment encore un ensemble de savoir-faire technologiques qu'il nous faut conserver et consolider, mais il n'y a pas, hélas, d'action concertée dans ce domaine.

Nos grands groupes, dans le cadre de leur développement propre, sont fréquemment conduits à développer des outils et des processus qui pourraient être valorisés à l'extérieur, en donnant naissance à de nouvelles lignes de produits matériels et immatériels. Il existe ainsi des dizaines de dossiers dormants qui pourraient être repris par des PME-PMI existantes ou à créer, notamment dans les métiers de l'environnement : recyclage de pneus, recyclage de piles et batteries, développement de torches à plasma pour l'élimination des déchets, par exemple.

Les Etats-Unis, confrontés au même problème, ont mis en place des programmes de conversion ou de recherche de niches. Un programme de 842 millions de dollars sur cinq ans a été mis en place par l'ARPA, Agence pour les projets de recherche avancée, qui est l'équivalent américain de l'ANVAR. Ce programme de transfert de technologies devrait permettre à la fois de sauvegarder les compétences acquises et d'étendre les marchés de ces entreprises.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre d'Etat, pour que nos grandes entreprises mettent en place des programmes de transferts technologiques ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, l'industrie de la défense s'organise autour de quelques très grandes entreprises, Aérospatiale, Thomson, Matra, SNECMA, etc., qui ont su irriguer - c'est une force pour la France - un tissu de petites et moyennes entreprises très dense, puisque quelque 5 000 PMI travaillent pour le ministère de la défense. Ces PMI recèlent une part très appréciable du savoir-faire de l'industrie de défense et de nos compétences en hautes technologies, qu'il importe de préserver.

Les difficultés que nous rencontrons dans ce domaine sont en partie liées aux réductions budgétaires opérées ces dernières années et qui touchent plus particulièrement les PMI, d'abord parce qu'elles sont plus fragiles, ensuite parce que les grands donneurs d'ordres industriels ont parfois cédé à la tentation de rapatrier chez eux leur sous-traitance. L'intérêt bien compris de l'industrie de défense est au contraire de maintenir et de vivifier ce tissu industriel de PMI.

On peut observer - et c'est une réponse à votre question - que nos entreprises sont déjà diversifiées, puisque deux tiers de leur activité est civile et un tiers militaire. Une part appréciable de l'effort de transfert de technologies a donc déjà été réalisée ; il faut certainement le poursuivre. Mais cette moyenne recouvre des situations très diverses et de nouvelles initiatives doivent être prises pour amplifier la diversification et préserver ainsi l'avenir et la compétence de ces entreprises.

D'ores et déjà, le ministère de la défense a mis en place un certain nombre de mesures. Un code de bonne conduite maîtres d'œuvre-sous-traitants a été signé entre le ministère de la défense et les syndicats professionnels. Le dispositif ASTRID a pour vocation de renforcer les fonds propres des PMI de haute technologie. Ces mesures s'ajoutent bien sûr à celles du ministère de l'industrie auxquelles certaines PMI ont accès du fait de leurs activités dans le domaine civil.

Je concède volontiers qu'il faut aller plus loin. Le ministère de la défense a engagé une réflexion pour renforcer ces mesures et mettre au point, en liaison avec les industriels, des mécanismes nouveaux d'incitation aux transferts technologiques.

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Monsieur le ministre d'Etat, les bouleversements qui se sont produits à l'Est ainsi que l'accroissement de la productivité nous conduisent à nous interroger sur l'avenir de nos industries nationales d'armement. Ainsi, vous le savez, Roanne accueille le centre intégrateur du char Leclerc. Ce site occupe actuellement 2 200 salariés, après en avoir compté près de 3 000. Son avenir nous inquiète puisqu'il devrait perdre encore 10 p. 100 de ses effectifs au cours des prochaines années.

Aujourd'hui, ma question concerne non seulement le centre de Roanne, auquel je suis très attaché et dont la situation me préoccupe, mais aussi l'ensemble du groupe GIAT-Industries qui doit se restructurer pour survivre. Vous me permettez de regretter au passage le contenu de la réponse que vous avez faite à mon collègue Jean-Pierre Philibert à propos du site de Saint-Etienne.

Ma question comporte trois volets liés l'un au plan de charge, les deux autres aux adaptations à lui apporter.

En ce qui concerne le plan de charge, vous avez annoncé que seraient commandés dans les prochaines années 44 chars Leclerc pour l'armée française. Or nous en attendions 66 d'ici à 1997, nombre nécessaire pour respecter le niveau de commandes sur lequel a été fondé le plan de restructuration. Ne pensez-vous pas que cette baisse d'un tiers risque d'entraîner de nouvelles mesures sociales au sein de GIAT-Industries ?

Par ailleurs vous connaissez le plan d'adaptation industrielle et sociale de cette entreprise. Afin d'éviter les licenciements, conformément aux souhaits de M. le Premier ministre, la société et les syndicats ont demandé que l'on accorde la possibilité de partir en retraite aux personnels fonctionnaires à partir de cinquante-cinq ans. Or la signature du décret nécessaire n'est toujours pas intervenue.

Pouvez-vous m'assurer, monsieur le ministre d'Etat, de l'imminence de cette décision, d'autant que cette mesure est normalement mise en œuvre pour les autres catégories, les ouvriers sous décret notamment. Si cette signature n'intervenait pas rapidement l'entreprise pourrait être conduite à réviser de façon dramatique son plan d'adaptation.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, *quid* de l'attribution des pré-retraites du FNE aux salariés du GIAT relevant de la convention collective ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, si je voulais être un peu sommaire, je répondrais non à la première question, oui à la deuxième, et je ferais une réponse un peu plus longue à la troisième.

Pour votre première question, mon « non » vise votre inquiétude. En effet, 44 chars seront commandés en 1994, conformément, je le rappelle, aux possibilités

offertes par le contrat en cours. Vous n'avez donc aucune raison de vous inquiéter. Ces chars entreront en production à la fin de 1994 et en 1995. Ils seront livrés à partir de 1997. La charge de GIAT-Industries ne devrait donc pas évoluer sensiblement en 1994.

Je réponds oui à votre deuxième question, c'est-à-dire à la possibilité d'un départ en retraite anticipé dès cinquante-cinq ans, comme l'a permis l'article 99 de la loi de finances rectificative de 1992 pour les fonctionnaires du ministère de la défense en service dans des sites en restructuration. Un décret du 25 mars 1993 a d'ailleurs fixé les modalités du revenu de remplacement.

Néanmoins, vous l'avez souligné, la mise en œuvre du dispositif nécessite l'intervention d'un arrêté interministériel établissant la liste précise des sites concernés. Or - j'espère que c'est une bonne nouvelle pour vous - l'arrêté concernant GIAT-Industries a été signé et il sera bientôt publié.

Enfin, pour ce qui concerne l'attribution de pré-retraites du FNE aux salariés du GIAT relevant de la convention collective, nous retiendrons la solution la plus favorable à une évolution progressive des effectifs du GIAT.

J'espère, monsieur le député, compte tenu de l'attention permanente que vous portez à ce site et à ses salariés, vous avoir donné satisfaction.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur l'application du code des pensions civiles et militaires de retraite et concerne plus particulièrement nos militaires servant en ex-Yougoslavie.

Ce code dispose que le service accompli en temps de paix en Europe, hors du territoire national, est compté pour moitié en sus de sa durée effective. Tel est jusqu'à présent le régime applicable aux militaires stationnés sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Il est cependant prévu que le bénéfice de la campagne entière peut être accordé dans le cas d'augmentation temporaire des conditions d'insécurité ou d'insalubrité sur le territoire concerné.

Monsieur le ministre d'Etat, il ne peut être contesté que tel est le cas en Croatie et dans l'ex-Yougoslavie.

A la fin de votre intervention, vous avez indiqué que vous feriez tout pour ces personnels. Une telle décision traduirait la reconnaissance de la nation envers des hommes qui accomplissent un travail remarquable dans des conditions la plupart du temps inhumaines.

Au cours d'une mission de la commission de la défense menée au mois de septembre 1992, ces mesures étaient déjà d'actualité. Pouvez-vous nous indiquer où nous en sommes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je suis convaincu, monsieur le député, que ma réponse vous donnera satisfaction, ainsi qu'à ces femmes et à ces hommes qui, loin de nous, servent la France.

Le code des pensions civiles et militaires de retraite dispose, en effet, que le service accompli en temps de paix en Europe, hors du territoire national, est compté pour moitié en sus de sa durée effective. Tel est jusqu'à présent le régime applicable aux militaires stationnés sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie. Cependant ce code prévoit que le bénéfice de la campagne entière peut être substitué à celui de la demi-campagne dans certaines conditions, notamment en cas d'augmentation temporaire des conditions d'insécurité ou d'insalubrité sur le terri-

toire concerné. Nous sommes à l'évidence dans ce cas de figure. La décision est alors prise par décret fixant les limites du territoire en cause, ainsi que les dates de début et de fin d'application de la mesure.

Au mois de juillet 1992, le ministère de la défense a saisi le ministère du budget d'un projet de décret visant à accorder le bénéfice de la campagne simple aux militaires stationnés dans les Balkans. Le ministère du budget a tout récemment donné son accord à cette mesure qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 1992 pour tous les militaires français stationnés sur le territoire des États reconnus par la France, notamment la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

Il s'agit d'une mesure que je souhaitais ardemment. On peut demander beaucoup aux hommes, à condition de leur donner un peu.

M. Michel Voisin. Merci pour eux, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. André Berthol.

M. André Berthol. Monsieur le ministre d'Etat, ma question rejoint celle qu'a excellemment posée M. Pujade. Cette considération s'ajoutant aux impératifs d'horaire, je serai bref.

Si l'on peut considérer que ce projet de budget est globalement satisfaisant et cohérent, il marque, en revanche, bien peu de progrès dans la recherche d'une meilleure professionnalisation de nos unités. Dans votre intervention, vous avez cité la création de 1 000 postes d'engagé volontaire mais cet effort me semble bien peu significatif au regard des exigences du moment. Cette amélioration de la professionnalisation nous permettrait de disposer d'unités supplémentaires susceptibles d'intervenir plus efficacement dans les situations de crise qui se multiplient sur la scène internationale.

Par ailleurs, ce budget traduit une certaine volonté et même une volonté certaine de valorisation du service militaire.

Monsieur le ministre d'Etat, pensez-vous pouvoir concilier l'effort de professionnalisation de nos unités avec la volonté de valorisation du service militaire, compte tenu des difficultés que connaissent, en cette période de crise, nos finances publiques ? En effet, cela va inéluctablement vous conduire, comme l'a souligné M. Garnier, à faire certaines « contorsions ».

Vous avez vous-même indiqué que, jusqu'à dix mois de service militaire, nous pouvions disposer d'une armée. Mais cela permet-il d'apporter la meilleure réponse possible aux situations de crise auxquelles nous sommes confrontés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je suis étonné que vous n'avez pas souligné davantage le caractère de rupture du budget que je vous présente. Alors que nous aurons connu des réductions d'effectifs de 10 000 hommes en 1992 et de 18 000 hommes en 1993, je vous propose une augmentation de mille postes pour 1994. Il s'agit donc d'une inversion totale de l'évolution suivie pour l'armée de terre. J'ai pu, en effet, réussir à convaincre M. le Premier ministre et M. le ministre du budget, et obtenir la création de ces mille emplois d'engagé volontaire de l'armée de terre.

Il conviendra, bien sûr, de poursuivre ce mouvement. Encore faut-il que la future loi de programmation, dans le volet qui sera consacré aux effectifs, définisse avec

clarté à quel format d'armée nous voulons aboutir et quand. Il s'agit notamment de savoir si nous visons toujours l'objectif de 225 000 hommes pour l'armée de terre à l'horizon 1997 ou si nous préférons en rester au format actuel de 241 000 hommes. Cette question sera tranchée par la loi de programmation militaire, donc par vous-mêmes.

L'objectif de professionnalisation, sans abandon concomitant de la conscription, n'est pas contradictoire avec le maintien d'un volume élevé d'appelés dans les armées françaises ; toutefois il convient aussi de mettre en œuvre en leur faveur le principe de la valorisation des tâches. En effet, la jeunesse française a besoin d'être intégrée au corps social de la nation. Un pays qui doute quelquefois de son identité ou de son unité, comme cela est le cas pour le nôtre aujourd'hui, doit avoir des outils d'intégration. Si l'école en est un, tel doit aussi être le cas de l'armée.

Parce que je le constate tous les jours, je peux vous assurer que les jeunes appelés servant actuellement dans les armées françaises sont, dans leur grande majorité, satisfaits de la façon dont se déroule leur service militaire. Certes, il subsiste encore des cas, soit d'inégalité, soit d'inertie, soit de langueur dans certains modes d'exercice du service national. Néanmoins, généralement, les jeunes Français trouvent dans cette période qui reste un impôt du temps, selon l'esprit de la République, des moyens et des moments d'épanouissement personnel et professionnel.

Nos deux objectifs ne sont donc pas contradictoires, à condition que nous affichions très clairement l'idée qu'un jeune appelé français, dans quelque unité que ce soit, n'est pas un valet d'armes. Il est un soldat, au même titre que son homologue professionnel. Il sert la nation, dans des équipements d'ailleurs quelquefois sophistiqués ou dans des actions parfois dangereuses, mais au même niveau, de la même manière et avec la même dignité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. En qualité de député d'une circonscription dans laquelle se trouve l'arsenal de Brest, j'ai été sollicité, à de multiples reprises, par les 7 500 ouvriers et cadres qui y travaillent, ainsi que par les 2 500 ouvriers et cadres de la sous-traitance. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les informer, monsieur le ministre d'Etat, de l'avenir de cet arsenal.

En effet, ces personnels demandent que soit assuré le maintien du potentiel technique et industriel en matière d'armement, que l'on garantisse les statuts de ceux qui travaillent pour des organismes relevant du ministère de la défense, que l'on mette fin à la politique de déflation des effectifs dès 1994, pour les personnels civils, que l'on respecte les choix budgétaires en mettant en œuvre les choix militaires industriels correspondant au programme d'action.

Quelles sont, monsieur le ministre d'Etat, les perspectives d'avenir pour l'ensemble du personnel de l'arsenal de Brest ?

J'ai bien enregistré la réponse que vous avez donnée à l'un de mes collègues, en indiquant que le plan de charge d'un arsenal s'étoffe par rapport aux besoins et non pour la satisfaction de créer des emplois, si souhaitables soient-ils. Pourtant, monsieur le ministre d'Etat, vous savez fort bien que Brest, sans son arsenal ne serait plus Brest.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je vous ai rencontré récemment à bord du *Jeanne-d'Arc* et vous savez que j'approuve la conclusion de votre propos. Vous imaginez combien nous sommes tous, ici, attachés au rôle, à la vocation, à la place de Brest dans l'histoire de notre pays.

Son arsenal, qui emploie actuellement 6 200 personnes a essentiellement trois activités.

La première est d'entretenir la force océanique stratégique, la FOST. Cette activité ne devrait pas évoluer sur le long terme dans ses missions. Lors de l'entrée en service des nouveaux sous-marins de la famille du *Triomphant* en 1996, il est même possible que la charge soit légèrement accrue.

Sa deuxième vocation est l'entretien de la flotte. L'arsenal de Brest sera chargé, en plus de son activité actuelle, de l'entretien des sous-marins de type *Agosta*. La charge ne devrait diminuer que lentement, en dehors des variations budgétaires.

Enfin, sa troisième activité est la construction des grands bâtiments de la flotte. La fin du chantier de réalisation du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, que nous avons récemment visité ensemble est prévue pour 1998. Elle sera suivie de la phase d'essais avant livraison. Vous vous souvenez que, sur le pont même de la *Jeanne*, j'ai annoncé la construction, à Brest, du nouveau transport de chalands de débarquement du type Foudre.

S'il est une ville en France qui peut être fière de son passé et de son présent militaire, et confiante dans son avenir, c'est bien Brest, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. André Berthol, pour poser une seconde question.

M. André Berthol. Monsieur le ministre d'Etat, nos forces armées sont engagées sur de multiples scènes internationales où elles sont confrontées à des situations de crise que j'ai évoquées dans ma question précédente. Ces engagements entraînent de nombreuses dépenses supplémentaires dont moins de la moitié a été couverte par la loi de finances rectificative du printemps dernier. Une hypothèque sérieuse de plus de 3 milliards de francs grève donc la gestion de 1993 et obère d'autant le projet de budget pour 1994.

Monsieur le ministre d'Etat, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de sortir de l'ambiguïté pesant actuellement sur le financement de nos opérations extérieures, car elle entache la crédibilité des budgets de la défense, y compris celui qui nous est soumis ? Cela serait d'ailleurs conforme à la volonté de cohérence dont vous voulez faire une caractéristique de votre budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous posez avec concision et pertinence une question grave que j'ai évoquée à plusieurs reprises.

Vous savez que le coût de ces engagements n'a cessé d'augmenter au fil des années puisque nous allons dépasser les 6 milliards francs en 1993, soit, sur un seul exercice budgétaire, davantage que durant toute la guerre du Golfe. Il s'agit d'un montant considérable.

La plupart de ces opérations, à peu près 75 p. 100 actuellement en termes financiers, sont conduites sous l'autorité de l'ONU. Or les remboursements de l'ONU sont partiels et tardifs. En effet, ils ne couvrent pas la totalité des efforts financiers que nous consentons et nous recevons seulement aujourd'hui quelques remboursements de dépenses engagées au cours des années 1982, 1983 et 1984. Par conséquent nous sommes loin du compte.

En outre, ces remboursements ne reviennent pas au budget de la défense, lequel, par définition, n'a pas d'autonomie dans ce domaine.

J'ai demandé au sénateur du Var François Trucy de mener une étude pour savoir si les moyens mis à la disposition de l'ONU sont adaptés aux missions à exercer. En d'autres termes, il s'agit d'étudier l'articulation entre des forces nationales comme les nôtres, c'est-à-dire très nationales puisqu'elles ne sont même pas intégrées dans l'OTAN, et une organisation internationale aussi lourde, et quelquefois trop lourde, comme l'ONU. Lorsque nous disposerons de ce rapport nous pourrions en tirer les conclusions qui s'imposeront.

Au mois de mai dernier, 2,8 milliards de francs ont été affectés au budget du ministère de la défense pour compenser une part de ce coût. Cependant une bonne partie de la facture n'a toujours pas été honorée et j'en discute avec mon collègue chargé du budget. Je ne peux rien vous dire à l'heure qu'il est, sinon je l'aurais fait dans mon propos liminaire. Néanmoins je veille, entre autres, à ce que ce coût pour la défense n'ampute en aucune manière le titre V au profit duquel nous accomplissons un effort exceptionnel. En effet, cela serait contradictoire avec la politique générale du Gouvernement, contradictoire avec la situation de l'emploi, contradictoire avec l'état de nos industries.

Pour l'instant je me borne à émettre un vœu, mais j'espère revenir bientôt devant vous pour vous indiquer qu'il a été exaucé.

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite évoquer les difficultés de mise en œuvre des nouvelles modalités d'organisation du temps de travail des effectifs de la gendarmerie nationale, autrement dit le système des astreintes, car la situation dans les zones rurales préoccupe nombre d'entre nous.

Il ne s'agit certes pas de contester le droit légitime au repos et à une vie familiale plus équilibrée des gendarmes qui accomplissent, nous le savons tous, un travail difficile avec un remarquable esprit de service public. Cependant, monsieur le ministre d'Etat, je tiens à vous faire part de l'inquiétude que suscite chez de nombreux maires, se faisant l'écho des populations concernées, le dispositif actuellement en place.

Certes, les centres opérationnels de la gendarmerie fonctionnent, surtout dans des secteurs que l'on pourrait plus facilement qualifier d'urbains que de ruraux. Cependant ce nouveau dispositif nous donne plusieurs motifs d'insatisfaction.

Je vais prendre, si vous le permettez, l'exemple de ma circonscription, située à l'ouest des Yvelines, dont les trois pointes pourraient être Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Dreux.

Sept brigades de gendarmerie y sont implantées et le taux de délinquance y est fortement influencé par la proximité des zones urbaines toutes proches. Dans ce contexte, lorsque des plaignants trouvent une gendarmerie fermée ou ont le sentiment que les délais d'intervention sont notablement allongés, cela est porté au débit de la gendarmerie nationale qui ne mérite pas une telle appréciation.

Je souhaiterais donc savoir si un assouplissement du système actuel est envisagé afin de garantir, en particulier la nuit - puisque c'est à ce moment-là, que les problèmes se posent -, l'accueil permanent des victimes ou des personnes en détresse dont le cas est encore plus préoccupant.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, ce sujet préoccupant est fréquemment évoqué par les élus, non seulement en milieu rural, mais sur l'ensemble du territoire d'intervention de la gendarmerie nationale.

La réduction de 50 p. 100 des astreintes nocturnes décidée en 1989 a permis d'octroyer à chacun des militaires de la gendarmerie un maximum de cinq quartiers libres par quinzaine.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu prendre deux séries de mesures.

La première a été la mise en œuvre du plan gendarmerie que vous connaissez et qui a été mené à terme l'année dernière. Néanmoins, nous poursuivons cet effort puisque le budget pour 1994 prévoit le recrutement de 600 gendarmes et de 200 civils affectés à cette arme.

La deuxième mesure a été la réorganisation du service de nuit ; c'est celle que vous avez visée en évoquant les centres opérationnels de la gendarmerie. Ainsi que M. Poujade l'a souligné avec force, cette disposition ne saurait être remise en question dans son principe, tout simplement d'ailleurs parce qu'elle a permis de réduire de moitié, à peu près, les astreintes du personnel et que, s'il fallait revenir en arrière, nous devrions créer plusieurs milliers d'emplois.

Cela dit, vous avez raison : il est choquant qu'une personne en situation de détresse qui vient frapper à la porte d'un bâtiment public où se trouvent des militaires se voie opposer un refus. Cela heurte le bon sens et est contraire au principe de la solidarité nationale. A plusieurs reprises, des élus, des parlementaires, vous-même m'avez alerté sur ce sujet. A juste titre !

J'ai demandé au directeur général de la Gendarmerie nationale de remédier à de telles situations, qui ne sauraient être acceptées. J'attends une réponse assez rapidement et je pense être sous peu en mesure de vous donner des éléments concrets.

Je ne veux pas remettre en cause ce système, qui, outre l'allègement des astreintes, a permis de réaliser des progrès, notamment dans la constatation des flagrants délits grâce à une amélioration des systèmes de transmission et de circulation des véhicules. Les statistiques sont formelles : la mise en place des COG a permis d'augmenter le nombre de personnes appréhendées par la gendarmerie à la suite d'un flagrant délit. C'est un élément positif.

Il s'agit de trouver un équilibre entre le maintien de ce système et la situation choquante que vous dénoncez avec raison et qui ne saurait être tolérée.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. André Rossi.

M. André Rossi. Monsieur le ministre d'Etat, j'appelle votre attention sur les départements qui aménagent ou construisent des bâtiments destinés à être utilisés par des services d'Etat - La Poste ou la Gendarmerie, par exemple. C'est le cas dans le département de l'Aisne, qui, tous les ans, construit trois ou quatre gendarmeries.

Certains projets - je pense à ceux de Charly-sur-Marne et de Villers-Cotterêts - sont actuellement bloqués.

En effet, jusqu'à l'automne 1992, ces investissements étaient éligibles à la dotation globale d'équipement. Il semble que, depuis lors, le ministre du budget conteste cette éligibilité, ce qui pénalise les départements alors même qu'ils travaillent pour le compte de l'Etat.

Ces départements risquent donc de devoir réduire leurs programmes, alors que nombre de casernements et de logements sont vétustes et inconfortables.

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous preniez contact avec votre collègue ministre du budget afin qu'on en revienne à l'ancien système de l'éligibilité.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, la loi de janvier 1983, qui a d'ailleurs été modifiée, précise que la dotation globale d'équipement est accordée aux communes, aux départements et à leurs groupements pour les dépenses d'investissement qu'ils réalisent directement.

Aux termes de l'avis rendu par le Conseil d'Etat le 28 juin 1988, une dépense directe d'investissement doit notamment correspondre à des « opérations entrant dans la compétence de la collectivité territoriale ou de l'établissement public concerné ».

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, la notion de compétence est à considérer dans son sens le plus strict.

En conséquence, il y a lieu d'exclure du bénéfice de la DGE toutes les dépenses concernant les bâtiments abritant des services de l'Etat, notamment les casernes de gendarmerie et les perceptions, qui ne relèvent pas de la compétence des collectivités locales mais de celle de l'Etat.

Je mesure ce que ce principe peut avoir d'irritant pour les élus que vous êtes.

Eu égard cependant aux hésitations qui ont marqué la position de l'administration sur ce sujet au cours des dernières années, il a été décidé à titre exceptionnel, jusqu'à la fin de l'année 1993, d'honorer les demandes de paiement présentées par des collectivités locales au titre d'opérations engagées dans des conditions qui pouvaient auparavant leur permettre d'obtenir un versement de la DGE, ce qui est généralement le cas.

S'agissant de la DGE des départements, je vous indique que, au vu des états de mandatement présentés, les paiements interviendront sans changement pour tous les mandats émis jusqu'au 31 décembre 1993. C'est seulement à partir de 1994 que les états de mandatement ne devront plus mentionner les dépenses exclues.

La précision ainsi apportée aux conditions d'éligibilité à la dotation globale d'équipement devrait clarifier, du moins pour l'avenir, les relations entre les collectivités locales et l'Etat en ce qui concerne le financement d'équipements qui, c'est vrai, relèvent d'une planification nationale.

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour poser une seconde question.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre d'Etat, nos forces armées sont engagées sur plusieurs théâtres d'opérations extérieures. La France constitue ainsi, en proportion de sa population, le principal contributeur de l'ONU dans les actions de maintien, voire de rétablissement de la paix dans un monde soumis aux passions et ambitions dévastatrices.

Au titre de la commission de la défense nationale, je me suis rendu auprès de nos troupes en ex-Yougoslavie et, plus récemment, en Somalie. J'ai ainsi pu apprécier le travail accompli par nos militaires dans des conditions particulièrement difficiles. Je tiens à saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour rendre hommage à nos légionnaires, nos marsouins, nos chasseurs alpins, nos médecins - la liste n'est pas exhaustive - et à y associer la représentation nationale.

En Somalie notamment, j'ai pu, monsieur le ministre d'Etat, mesurer la différence d'approche dans la façon de mener l'action sur le terrain entre le contingent français du général Quadri et les autres forces de l'ONU. Du côté français, l'humanitarisme rejoignait l'humanisme, principe de base auquel se réfèrent nos militaires. D'un autre côté, une confusion permanente est entretenue entre l'humanitaire et le militaire. Dans le secteur de Baïdoa, sous responsabilité française, le calme est revenu, la vie semble reprendre paisiblement son cours et une ébauche d'activité économique, sociale et politique a été initiée par nos militaires. A Mogadiscio, l'ONU américanisée s'est enlue dans une escalade de la violence et les armes se sont malheureusement exprimées de façon paroxystique, avec pour conséquence de nombreuses victimes de part et d'autre, ce que nous ne pouvons que déplorer.

La France se prépare à retirer ses troupes de Somalie, alors que ce pays attend encore beaucoup du nôtre et que les actions de formation de forces de sécurité locales menées par nos militaires ne sont pas encore achevées. Qu'entendez-vous, monsieur le ministre d'Etat, entreprendre dans ce sens, au cours des mois à venir ?

L'exemple somalien me conduit également à m'interroger - et à vous interroger - sur l'opportunité de mieux définir les missions des Casques bleus de l'ONU, sur la création d'une ou de plusieurs forces sous commandement de l'ONU, rôle que semblerait vouloir remplir, non sans difficulté, l'OTAN en ex-Yougoslavie et, de façon, à mon sens, plus problématique, la Russie sur l'ensemble du territoire de l'ex-empire soviétique.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous comprendrez que je m'associe, au nom du Gouvernement, à l'hommage que vous venez de rendre à nos soldats qui ont servi et qui servent encore en Somalie.

Pour y être allé moi-même, comme vous, et avoir rencontré officiers et soldats, je peux vous certifier que l'action de nos forces est véritablement exemplaire. Les images les plus terribles qui nous étaient parvenues voici un peu plus d'un an étaient précisément celles de Baïdoa, cœur du secteur affecté aux forces françaises.

Nous avons pris la décision de faire revenir ces troupes en France parce que leur mission est accomplie : les enfants ne meurent plus de faim, les réfugiés reviennent, les services publics recommencent à fonctionner et le climat de sécurité - relative, bien entendu, dans ce pays pauvre - est revenu.

La France a donc accompli sa mission. Elle le dit avec fierté, et je tenais à adresser, depuis cet hémicycle, un message de gratitude aux milliers de militaires français qui se sont engagés là-bas.

Votre constat est exact et votre hommage justifié.

Il reste que les problèmes de commandement, de définition de la mission et de rapports avec d'autres unités qui ont été soulevés sur ce théâtre-là, comme sur d'autres sont réels.

J'en ajoute un, sur lequel l'ONU devra bien se pencher : c'est la faiblesse de l'état-major de New York dans le suivi des crises auxquelles sont confrontés des Casques bleus de toutes nationalités.

Vous avez évoqué l'attitude américaine, qui, en effet, a été parfois très maladroite dans un lieu - Mogadiscio - particulièrement difficile. Nous connaissons dans quelques semaines les conclusions d'un rapport que j'ai demandé sur ce sujet à M. François Trucy, sénateur du

Var, afin de voir comment nous pouvons mieux articuler avec le dispositif de l'ONU les forces françaises qui servent comme Casques bleus.

Je tiens à préciser que nous sommes actuellement les meilleurs, même s'il est toujours possible de progresser, pour la préparation des forces - en dehors des forces spécialisées - à ce type de mission.

Nous constituons des unités de militaires destinés à intervenir comme Casques bleus. Nous les réunissons pendant plusieurs semaines, certaines pendant trois mois, dans des camps de cohésion. On leur enseigne la culture du pays où ils seront envoyés et les différents cas de figure qu'ils seront appelés à rencontrer : les *check-points*, les chefs de guerre, les convois accompagnés et, bien entendu, l'environnement militaire et humanitaire de l'action.

Voilà qui est à l'honneur de la France, puisque nous sommes pratiquement les seuls à le faire.

Sans doute faudrait-il offrir ces services à d'autres unités qui n'ont pas cet entraînement et, de ce fait, subissent, comme on l'a vu à Mogadiscio, des revers sanglants.

En tout état de cause, je vous remercie des propos que vous avez tenus sur les forces françaises. Je suis convaincu que, même loin de nous, elles y seront sensibles.

M. le président. La parole est à M. Alain Gest.

M. Alain Gest. Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir su convaincre M. le Premier ministre et vos collègues du Gouvernement de la nécessité de maintenir un effort de défense significatif.

Vous demcurerez le ministre qui a enrayé la dérive coupable de ces dernières années. C'est d'autant plus remarquable que l'augmentation des moyens de votre ministère coïncide avec un exercice budgétaire particulièrement difficile.

Au sein de votre ministère, le sort réservé à la Gendarmerie est également significatif. Les 800 postes supplémentaires et les 900 logements nouveaux contribueront au bon fonctionnement d'une arme dont vous rappeliez ce matin la part significative qu'elle prend pour assurer la sécurité intérieure de notre pays.

C'est dans ce contexte, monsieur le ministre d'Etat, que je souhaite vous interroger sur le devenir d'une brigade de gendarmerie de la Somme, située à Villers-Bretonneux, dans ma circonscription. Depuis 1989, son existence est régulièrement remise en cause. Les élus locaux et la population se sont mobilisés pour manifester leur volonté de conserver leur brigade.

De nombreuses raisons plaident pour cela : l'activité et l'efficacité de ses hommes ; l'accroissement de la population locale de 12 p. 100 entre le recensement de 1982 et celui de 1990 ; la proximité de la capitale régionale, Amiens, et ses conséquences sur la sécurité des biens et des personnes ; la situation géographique sur une route nationale où elle est la seule brigade existante sur une distance de quarante kilomètres et bientôt sur le tracé de la future autoroute A 29 ; la reprise économique locale, qui se traduit par des implantations d'entreprises ; l'ouverture prochaine d'un hypermarché et de sa galerie marchande de cinquante magasins, ainsi que l'accueil régulier de hautes personnalités en raison de liens privilégiés entretenus notamment avec l'Australie.

La vétusté des locaux, dont l'Etat est propriétaire, a souvent été évoquée pour justifier une suppression de la brigade. Mais les conseils municipaux des communes

concernées vous ont fait savoir qu'ils étaient prêts à participer au financement de nouveaux locaux sur un terrain mis à disposition par la commune d'accueil.

Ma question est double.

Pouvez-vous rassurer définitivement la population locale sur la pérennité de cette brigade ?

Des crédits du ministère pourront-ils être affectés en 1994 à la construction de nouveaux locaux ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, ma réponse est oui ! Mais je me permettrai de la développer quelque peu.

La direction générale de la Gendarmerie nationale avait été récemment saisie par ses échelons locaux d'un projet de réorganisation comportant la suppression de la brigade de Villers-Bretonneux.

Ce projet a été gelé, conformément aux instructions de M. le Premier ministre concernant les services publics, sur lesquelles il s'est d'ailleurs exprimé dans cette enceinte.

Au demeurant, j'estime que, la gendarmerie étant une force de proximité, elle doit demeurer près des lieux d'exercice de ses responsabilités.

Le maintien de la brigade de Villers-Bretonneux m'apparaît, en ce qui me concerne, particulièrement justifié au vu des éléments que vous soulignez : population nombreuse, axe routier important, ouverture prévue d'un hypermarché, présence du mémorial des combattants australiens.

Je suis donc tout à fait favorable à l'amélioration de ses locaux, d'autant que j'attache une importance toute particulière à ce que le service public soit exercé dans des locaux adaptés.

La commune pourrait, par exemple, décider d'assumer la maîtrise de l'ouvrage dans le cadre de la construction d'un nouveau casernement.

Elle bénéficierait alors d'une subvention de 680 000 francs, soit 18 p. 100 du prix de six unités-logements, le coût plafond servant de base à ce calcul étant actuellement fixé à 631 000 francs. Lors de l'occupation de la nouvelle caserne, le loyer, calculé sur les mêmes bases, s'élèverait à 227 160 francs.

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous nous réjouissons tous de la création du corps européen, qui vise à renforcer la responsabilité de l'Europe en matière de sécurité et de défense et à doter à terme l'Union européenne d'une capacité militaire propre.

La vocation européenne du corps a été soulignée dès l'origine par les deux Etats qui ont pris l'initiative du projet : la France et l'Allemagne.

La décision, en juin dernier, de la Belgique de rejoindre le corps européen, l'envoi par les Pays-Bas et l'Espagne d'officiers de liaison ou d'observateurs à l'état-major sont de nature à concrétiser cet engagement européen et à promouvoir une coopération militaire plus étroite entre les Etats membres.

La cérémonie solennelle de création de l'état-major du corps a eu lieu à Strasbourg le 5 novembre dernier. Elle montre que la mise en place des institutions communes suit un calendrier précis, qui permettra au corps européen d'être opérationnel dès 1994 pour remplir des missions à caractère humanitaire.

Pour autant, toutes les incertitudes concernant le corps européen n'ont pas été levées.

Certes, l'accord entre le commandant suprême des forces alliées en Europe et les chefs d'état-major des armées françaises et allemandes a clarifié les conditions d'emploi du corps européen dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord.

Un dispositif similaire est en voie d'être signé avec le secrétaire général de l'UEO, ce qui lève ainsi toute ambiguïté sur les missions et l'emploi du corps.

Monsieur le ministre d'Etat, pourriez-vous nous donner des précisions sur les conditions concrètes de la montée en puissance du corps européen, notamment en indiquant quelles sont les contributions nationales en termes d'unités, de moyens matériels et humains ?

Pourriez-vous également nous donner votre sentiment sur les structures de commandement opérationnel du corps et sur le partage des responsabilités lors de la préparation et de la conduite de l'engagement du corps ?

L'équipement de celui-ci ne doit-il pas profiter à notre industrie de l'armement, ce qui suppose de notre part une grande vigilance ?

Enfin, dans la perspective où d'autres Etats, comme l'Espagne, souhaiteraient affecter au corps certaines de leurs unités, ne conviendrait-il pas de préciser les missions et les théâtres d'opérations afin de conserver au corps européen toute l'homogénéité et la cohérence souhaitables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous savez, pour connaître la complexité du sujet, qu'il m'est impossible de le traiter en deux minutes trente. Je m'en tiendrai donc à l'essentiel, et je répondrai par écrit à certains aspects de votre question qu'il serait trop long de développer.

Après le sommet de La Rochelle, les nations qui participent au corps ont orienté leurs efforts dans quatre directions.

Premièrement, établir des relations avec l'OTAN. C'est l'accord de janvier 1993.

Deuxièmement, le rapport de La Rochelle fixait au corps européen une priorité d'emploi dans le cadre de l'UEO. Je n'ai malheureusement pas le temps de développer ce point.

Troisièmement, la direction politico-militaire du corps justifiait la mise en place de structures de concertation et de procédures de travail adaptées. C'est notamment l'affaire du comité commun composé des chefs d'état-major des armées et des directeurs des affaires politiques des affaires étrangères de chacun des pays. Ce comité commun a tenu sa première réunion le 20 septembre dernier.

Quatrièmement, enfin, l'élargissement du corps a été mené en parallèle avec les activités qui ont précédé. Initialement franco-allemand - c'était la brigade franco-allemande -, il est désormais ouvert à tous les Etats membres de l'UEO. C'est ainsi que le corps a été rejoint - j'étais présent ce jour-là - par nos amis belges. Et nous avons inauguré l'état-major à Strasbourg vendredi dernier. Désormais, les deux groupes de travail du corps européen orientent leurs efforts dans deux directions : établir le contrôle du comité commun sur les activités du corps et faire fonctionner l'accord spécifique signé avec l'OTAN en janvier 1993.

Quel élargissement ? C'est une des questions que vous posez. A des degrés divers, quatre membres de l'UEO ont manifesté leur intérêt pour le corps et sont d'ailleurs présents en tant qu'observateurs : l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie. Plusieurs États de l'Europe centrale, orientale et balkanique ont déjà manifesté une forme d'attrait, qu'il n'est bien entendu pas possible aujourd'hui de satisfaire.

Concernant le commandement opérationnel, la préparation et la conduite de l'engagement, j'apporterai quelques précisions. Les accords signés avec l'OTAN et en cours avec l'UEO assurent le contrôle politique et permanent des États participants ; c'était une des conditions que la France avait posées. Le contrôle s'applique à l'engagement et aux opérations de planification. Lorsque le corps est placé sous commandement opérationnel soit de l'OTAN soit de l'UEO, en application de l'article 5 du traité de Washington, ou de l'article 5 du traité de Bruxelles, cela s'entend pour une mission limitée dans l'espace et dans le temps.

Vous m'avez enfin interrogé sur les équipements.

Pour le bataillon du quartier général que nous avons inauguré vendredi dernier, chaque nation apporte une part des matériels : pistolets belges, mitrailleuses allemandes, fusils français, véhicules légers français, camions allemands, motos belges. Les grandes unités conservent leur matériel national de dotation. Pour ce qui concerne la France, il s'agit de la 1^{re} division blindée, plus quelques éléments organiques du corps : 42^e régiment de transmission, éléments de soutien et 6^e régiment de matériel. Pour ce qui concerne l'Allemagne, il s'agit de l'état-major de la 10^e division blindée, de la 12^e brigade blindée et de la 30^e brigade mécanisée. Pour ce qui concerne la Belgique, c'est la division mécanisée, qui comporte trois brigades.

Je suis à votre disposition pour vous répondre plus en détail ultérieurement.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite vous interroger sur l'avenir du transport aérien militaire au-delà du budget de 1994, qui reste un budget satisfaisant, comme l'ont fait remarquer tous les rapporteurs.

Pour le transport logistique, afin de mettre fin aux insuffisances quantitatives et qualitatives de notre flotte actuelle, choisirez-vous à nouveau, ce qui me paraît souhaitable, d'acquérir des appareils européens modernes de la gamme Airbus ?

Pour le transport tactique, vous l'avez rappelé, un choix crucial doit être effectué. Un protocole d'accord intergouvernemental, signé le 27 octobre, vient d'autoriser les industriels européens, regroupés dans la société Euroflag, à lancer les études de faisabilité du futur avion de transport militaire, communément désigné sous le nom de FLA. C'est une étape importante pour un projet qui représente environ le même chiffre d'affaires que 500 Airbus A 320. L'état-major de l'armée de l'air et le rapporteur de la commission de la défense ont mis l'accent sur l'intérêt qu'il y avait à privilégier la solution FLA dans le cadre de la politique européenne de sécurité commune prévue par le traité de Maastricht, et j'ai bien noté ce que vous avez dit à ce sujet.

Notre collègue M. Darrason, dans son excellent rapport pour avis, a bien précisé tous les aspects politiques, techniques, financiers de ce projet ; je n'y reviendrai donc pas.

Je précise cependant que le FLA permettrait d'employer 20 000 personnes du secteur aéronautique européen pendant vingt-cinq ans. Ce programme permettrait également, comme les États-Unis le font avec bonheur, de jumeler les activités aéronautiques militaires et civiles. Il permettrait enfin d'éviter que l'industrie américaine ne conserve, pour le demi-siècle à venir, le monopole du transport aérien militaire.

Ma question est simple : le Gouvernement français aura-t-il la volonté politique d'être, malgré les formidables pressions américaines, l'artisan de l'indépendance de l'Europe dans le domaine du transport aérien militaire, en entraînant résolument nos partenaires européens, souvent hésitants - l'expérience l'a montré -, dans cet enjeu industriel et commercial majeur que représente le programme du FLA ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je réponds oui à la fin de votre question, car c'est l'intérêt de la France et celui de l'Europe.

Je rappellerai quels sont les besoins de la flotte actuelle et quelles sont les perspectives.

Il nous faut un appareil capable de pratiquer des terrains très sommairement aménagés, très courts - quelquefois 1 000 mètres -, qui puisse voler à basse altitude, faire des parachutages, avoir une autonomie de chargement et de déchargement, qui soit donc assez rustique, et qui puisse transporter des charges volumineuses : je pense au Puma, à l'AMX 10 RC ou au Crotales.

La flotte actuelle se compose de 70 Transall de deux générations, 48 de la première et 22 de la deuxième - ces derniers étant à la fois ravitailleurs et ravitaillables - de 12 C 130 Hercules et de 6 CN 235. Ceux-ci seront retirés dans l'ordre de leur ancienneté, entre 2003 et 2021. Nous devons penser dès maintenant à leur remplacement.

Le programme que vous avez évoqué est étudié en collaboration entre la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Turquie, dont les industriels sont associés dans le groupe Armement de l'Europe occidentale, qui est l'ancien Groupe européen indépendant des programmes.

L'avion de transport est actuellement au stade des études de faisabilité. Celles-ci ont fait l'objet, au début du mois de novembre, d'un mémoire d'entente, pour une durée de deux ans, entre la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Turquie. Ce document n'engage pas notre pays pour l'ensemble du programme.

Les études de faisabilité - environ 187 millions de francs - seront financées par la France pour 33,3 millions de francs. Les crédits figurent à la section air du budget du ministère de la défense, en 1993 et en 1994, et s'élèvent à 18,3 millions de francs pour 1994.

Les enjeux industriels, humains et politiques sont effectivement considérables. Il s'agit de 60 millions d'heures de travail pour l'industrie aéronautique française, soit l'équivalent de 500 Airbus A 320, selon une estimation de l'Aérospatiale. C'est vous dire à quel point nous sommes attachés à ce programme.

Je ne souhaite pas, je le dis franchement, devoir chercher une solution alternative que seuls l'Antonov 77 ou des appareils américains sont à même d'offrir actuellement. Ce n'est pas la formule que j'appelle de mes vœux, vous l'imaginez bien. J'ai déjà engagé, avec les ministres de la défense des pays concernés, les discussions nécessaires. Nous verrons si ceux qui se disent européens le sont véritablement au moment d'un choix de cette nature, mais c'est le souhait que nous pouvons faire.

M. le président. La parole est à M. Raymond-Max Aubert.

M. Raymond-Max Aubert. Dans toutes les villes accueillant des établissements de GIAT-Industries, l'inquiétude reste grande.

Un plan social extrêmement sévère a été annoncé au début de l'été. Il a été largement amendé et infléchi depuis, et nous devons manifester notre soulagement et notre gratitude à votre égard, monsieur le ministre d'Etat.

Mais de nombreuses interrogations demeurent, qui sont, à mon avis, largement alimentées par un manque d'information et de concertation. Pour prendre l'exemple de la ville de Tulle, dont je suis l'élu, je citerai le projet de cession d'ateliers de traitement thermique à une société privée, projet qui paraît très contestable. Je rappellerai également l'incertitude qui subsiste quant à la mise à disposition de locaux du GIAT pour l'accueil de la section d'IUT, qui est très importante pour l'avenir de notre bassin d'emploi.

Je me limiterai à une préoccupation plus générale, qui concerne toutes les villes d'accueil des établissements du GIAT. Il s'agit des mesures de conversion industrielle que vous avez évoquées à la tribune, monsieur le ministre d'Etat, et dont, il faut bien le dire, les échos qui parviennent sur le terrain sont très faibles. Or ces mesures de conversion sont primordiales, d'autant que, vous l'avez reconnu, l'établissement du GIAT est souvent l'élément central, voire unique, du tissu industriel local.

C'est pourquoi je vous ferai la suggestion suivante. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile, et même nécessaire, de mettre en place, dans chaque ville concernée, une instance de concertation qui, sous l'autorité du préfet, regrouperait les représentants de GIAT - direction et syndicats -, les organismes consulaires, les parlementaires et, bien sûr, les services d'Etat et du département directement intéressés ? Ces instances seraient utiles car l'information pourrait ainsi mieux circuler. Elles pourraient également vous faire des propositions permettant de mieux adapter aux réalités locales les mesures de conversion, qui sont élaborées par des cabinets parisiens un peu lointains.

M. Patrice Martin-Lalande. Cette concertation existe déjà !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous posez une vraie question, et je souhaite vous répondre de façon positive.

J'ai observé, à plusieurs reprises, sur l'ensemble des sites de GIAT-Industries, que la concertation était fréquente avec les salariés mais très rare avec les élus ; ce n'est pas convenable.

Pour ce qui concerne les salariés, ce sont les comités d'établissement qui sont les cadres légaux de la concertation au niveau local. Le GIAT est une entreprise régie par le droit du travail pour ce qui a trait à la concertation avec les partenaires sociaux. Cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas, mais le droit du travail s'applique, avec ses sanctions.

Il y a par contre un véritable besoin, que vous avez souligné et qui me semble évident, de concertation avec les élus, auquel il doit être satisfait. Je regrette qu'il n'y soit pas répondu spontanément par les dirigeants de l'entreprise. Je partage tout à fait votre souhait et je demanderai aux préfets de faire en sorte que les dirigeants d'établissement et les responsables nationaux de cette entreprise aient avec les élus de la nation et les élus locaux la même concertation, le même esprit d'ouverture qu'ils doivent avoir avec les salariés et leurs représentants.

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq, pour poser une seconde question.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre d'Etat, notre industrie de défense doit aujourd'hui faire face à une crise grave ; le sujet a été largement évoqué ce matin et je n'y reviendrai pas.

Je sais l'attention soutenue que vous portez à ce dossier essentiel. Je développerai un aspect qui me concerne plus particulièrement.

Je suis, vous le savez, député de la circonscription des Mureaux et je tiens à ce titre à appeler votre attention sur le site de l'Aérospatiale, qui compte aujourd'hui 2 450 personnes. En effet, après la mise en place d'un plan social, alors que l'année a déjà été particulièrement difficile pour les personnels, la direction de cet établissement a dû présenter, en septembre dernier, à la suite du nouveau retard pris dans la mise en œuvre du programme M 5, un autre plan portant à plus de 300 en trois ans les suppressions d'emplois sur ce site.

Afin de rassurer tant les personnels que les sous-traitants de la vallée de la Seine, déjà particulièrement éprouvés, pouvez-vous m'indiquer le montant réel de l'enveloppe qui sera attribuée au M 5 ? Pouvez-vous également vous engager quant au développement futur de ce programme ?

Enfin, ne pensez-vous pas qu'une gestion plus attentive des personnels permettrait d'éviter l'accumulation, année après année, de plans d'adaptation pour l'emploi qui sont, vous le savez, très démobilisateurs tant pour les cadres que pour le personnel de l'entreprise ?

N'y a-t-il pas d'autres pistes à explorer, en particulier en ce qui concerne le développement des applications extérieures, notamment des quelque 400 brevets déposés par la division espace et défense de l'Aérospatiale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, vous n'avez pas à prouver votre attachement à l'Aérospatiale et au site des Mureaux, auquel, je le sais, vous portez une attention toute particulière.

Je répondrai de façon précise à votre question. J'ai décidé d'attribuer au programme M5 un financement important, de 414 millions de francs, dans le cadre du projet de loi de finances qui vous est soumis. L'honnêteté intellectuelle me conduit à reconnaître que ce montant est plus faible que celui initialement envisagé. Mais c'est une décision volontaire, qui tient compte du fait que ce programme avait été anticipé à la fin de l'année 1992, avec deux années d'avance au moins. Ces crédits doivent permettre d'assurer la poursuite du développement et, surtout - vous avez raison d'insister sur ce point - le maintien des compétences dans cette phase de transition, en particulier à l'Aérospatiale.

Pour le reste, nous essayons d'agir sur les plans sociaux des grandes entreprises qui sont soumises à la tutelle du ministre de la défense : Aérospatiale, Thomson-CSF, SNECMA, GIAT-Industries et SNPE. Nous avons demandé aux industriels de réviser les plans sociaux initialement envisagés. Tous l'ont fait. J'ai quant à moi été frappé, lors des visites que j'ai effectuées à l'Aérospatiale, par la qualité du dialogue social et l'esprit de responsabilité des organisations syndicales.

M. le président. Nous en arrivons à la dernière question.

La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre d'Etat, les questions qui vous ont été posées traduisent l'inquiétude des parlementaires quant à la situation de l'industrie de

l'armement. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la survie de ces entreprises et la capacité pour la France de continuer à produire des armes. Il ne s'agit pas seulement d'un problème d'emploi ; ce qui est en cause aujourd'hui, avec la diminution des plans de charge de certaines entreprises, c'est leur socle technique et technologique. Plusieurs d'entre elles n'ont plus un plan de charge suffisant pour assurer, à moyen et à long terme, le maintien de leur compétence et de leur capacité de concevoir des armes nouvelles.

Mais ce problème a également des implications stratégiques. Les Américains ont les yeux fixés sur nous, ils savent que la France est, aujourd'hui, le seul pays à pouvoir réaliser un sous-marin nucléaire, un porte-avions, le *Rafale*, le char Leclerc et des missiles. Ils ne sont pas mécontents de voir notre socle technologique se rétrécir peu à peu et l'insuffisance de nos moyens porter une atteinte définitive à l'industrie du seul concurrent qui leur reste sur l'ensemble des marchés ; cela pourrait leur permettre d'accéder à la position dominante qu'ils visent.

Je sais que vous avez fait des efforts considérables, et que vous avez obtenu des succès, afin de maintenir un niveau de crédits d'équipement permettant à ces entreprises de survivre. Mais ce n'est pas suffisant pour l'avenir. Sachez qu'un très grand nombre de députés sont conscients que, au-delà de l'emploi et de l'équipement de l'armée française, le problème des industries de l'armement est devenu un problème stratégique, vital pour notre pays.

Des solutions peuvent être trouvées, et vous les avez évoquées, à l'exportation ou dans la recherche de partenaires industriels, mais, à l'évidence, le premier soutien que l'Etat est en mesure d'apporter à l'industrie de l'armement réside dans le plan de charge qu'il lui permet d'établir.

J'ai été insatisfait par la réponse que vous avez faite concernant GIAT-Industries. Vous avez réaffirmé à juste titre votre soutien à cette grande entreprise ; vous avez fait des efforts pour limiter les conséquences des plans sociaux, mais c'est en réalité parce qu'on diminue de soixante-six à quarante-quatre le nombre des chars qui seront livrés chaque année à partir de 1997 qu'on porte l'atteinte essentielle à GIAT-Industries.

Je sais que vous vous êtes battu pour obtenir vos crédits d'équipement mais vous devez pouvoir trouver des députés prêts à soutenir une politique allant au-delà, afin de permettre à ces entreprises non seulement de survivre, mais surtout de rester compétitives grâce à leur plan de charge. Au rythme actuel de quarante-quatre chars, il faudra vingt ans - Robert Pougade l'a rappelé en commission - pour équiper l'ensemble des divisions blindées.

Puisque j'ai la chance d'être le dernier à poser une question à l'occasion de l'examen de votre budget, je vous félicite pour ce que vous faites, mais je vous incite à des efforts supplémentaires car c'est une industrie vitale qui est en cause.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le député, je reçois votre objurcation avec beaucoup d'attention et de respect pour votre fonction, qui consiste effectivement à faire ces rappels. Je considère cependant que vous m'encouragez à poursuivre ce qui a été engagé dans le projet de loi de finances.

Effectivement, c'est la France qui tire l'Europe vers le haut. C'est aujourd'hui le seul pays qui soit un véritable concurrent industriel des grandes puissances - vous voyez à laquelle je pense surtout - dans le domaine de l'arme-

ment. Dans certains secteurs, nous sommes les meilleurs, et je ne pousse pas un inutile cocorico ; je pense à l'électronique, à certaines techniques de fabrication de matériaux spéciaux, à la furtivité, au nucléaire et au domaine des lasers.

Je pourrais me contenter d'insister sur l'augmentation de 5,7 p. 100 des crédits, qui est presque six fois supérieure à celle des budgets civils de l'Etat. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à l'action personnelle et à la volonté d'écoute de M. le Premier ministre, qui a tenu compte des préoccupations des chefs d'état-major et de votre serviteur.

Pour ce qui concerne GIAT-Industries, je rappellerai que la commande de 44 chars ne porte que sur l'année 1994. Elle ne préjuge pas les décisions ultérieures. Elle est parfaitement conforme au contrat signé, et, surtout, ne remet pas en cause l'objectif de 200 chars livrés à la fin de 1997. Je souhaite que celui-ci soit retenu dans le cadre de la loi de programmation comme étant un objectif normal pour ce véhicule, dont j'ai pu récemment, au camp de Canjuers, apprécier les extraordinaires capacités techniques.

Le nouveau char se substitue très avantageusement à des modèles anciens : ne pensons pas qu'un AMX 30 B2 peut être remplacé par un char Leclerc ! Un char Leclerc remplace en fait deux ou trois chars anciens et c'est la raison pour laquelle l'objectif peut paraître modeste. Quoi qu'il en soit, il donne à nos forces terrestres une puissance de feu considérable.

Telle est la réponse que je souhaitais faire à votre question, qui était d'ailleurs davantage un constat, que j'ai perçu comme un encouragement, et je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Je vais appeler les crédits du ministère de la défense, et d'abord des crédits inscrits à l'article 29.

Article 29

M. le président. « Art. 29. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 4 181 200 000 francs et applicables au titre III "Moyens des armes et services".

« II. - Pour 1994, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III "Moyens des armes et services" s'élèvent au total à la somme de 4 307 316 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets au voix l'article 29.

(L'article 29 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à l'article 30.

Article 30

M. le président. « Art. 30. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. - Equipement.....	94 039 442 000 F
« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	868 000 000 F
« Total.....	94 907 442 000 F

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1994, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V. - Equipement.....	23 008 723 000 F
« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	609 850 000 F
« Total.....	23 618 573 000 F

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. A l'article 30 est prévue une ouverture de crédits au titre V, recouvrant une somme de 573 millions de francs consacrée au programme NH 90.

Je voudrais mettre définitivement un terme à une discussion qui vient du fait qu'on m'attribue des propos que je n'ai jamais tenus.

Je me réjouis du programme NH 90 et je souhaite que nous ayons les moyens de le mener à son terme et donc que nos armées soient dotées de cet appareil.

Au mois de juillet, j'ai simplement déclaré - et M. Roatta a rappelé mes propos - que le programme était financièrement mal engagé et qu'il fallait prévoir davantage de crédits.

Que l'on cesse d'affirmer que j'étais contre le programme NH 90 ! Je n'ai essayé que d'apporter mon concours au ministre afin qu'il obtienne les crédits nécessaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'Assemblée vous a entendu.

Je mets aux voix les crédits du titre V.

(*Les crédits du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits du titre VI.

(*Les crédits du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 30.

(*L'article 30 est adopté.*)

M. le président. J'appelle l'article 31 et l'état D annexé.

Article 31 et état D annexé

M. le président. Je donne lecture de l'article 31 et de l'état D annexé :

« Art. 31. - Les ministres sont autorisés à engager en 1994, par anticipation sur les crédits qui leur seront alloués pour 1995, des dépenses se montant à la somme totale de 226 000 000 F répartie par titre et par ministère, conformément à l'état D annexé à la présente loi. »

ÉTAT D

TABLEAU, PAR CHAPITRE, DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ACCORDÉES PAR ANTICIPATION SUR LES CRÉDITS À OUVRIR EN 1995

NUMÉRO des chapitres	SERVICES	TITRE III
BUDGET MILITAIRE		(en francs)
34-03	Armée de l'air. - Fonctionnement.....	15 000 000
34-04	Armée de terre. - Fonctionnement.....	66 000 000
34-05	Marine. - Fonctionnement.....	110 000 000
34-06	Gendarmerie. - Fonctionnement.....	35 000 000
Total pour l'état.....		226 000 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 31 et l'état D annexé.

(*L'article 31 et l'état D annexé sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Je tiens, au nom du Gouvernement, à remercier la majorité de l'Assemblée pour le sérieux du travail qui a été effectué, et dont je me suis déjà loué auprès du président de la commission de la défense, pour le civisme dont ont fait preuve les parlementaires et pour l'intérêt national qu'ils ont porté à une question capitale pour l'avenir de notre pays.

Qu'ils trouvent ici l'expression de la reconnaissance du Gouvernement et aussi, j'en suis convaincu, des 600 000 citoyens français qui servent aujourd'hui la défense de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat. Au nom de tous mes collègues, je puis vous dire que nous avons écouté vos interventions avec le plus grand intérêt.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à une prochaine séance.

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 26 novembre 1993 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Questions au Gouvernement.

Lundi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 :

Communication ;

Enseignement supérieur et recherche.

Mardi 16 novembre, à neuf heures trente :

Services du Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, rapatriés.

A seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement :

Explications de vote et vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne « enseignement supérieur » ;

Suite de l'ordre du jour du matin ;

Economie et budget : charges communes, services financiers, Imprimerie nationale, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales ;

A vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Mercredi 17 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Articles non rattachés, seconde délibération.

Jeudi 18 novembre, à quinze heures :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1994 ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi quinquennale relatif au travail et à l'emploi.

Eventuellement, à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de l'après-midi.

Vendredi 19 novembre, à neuf heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur l'Imprimerie nationale.

A quinze heures :

Deuxième lecture du projet sur la société par actions simplifiée.

Lundi 22 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur la sécurité des manifestations sportives ;

Convention et projet, adoptés par le Sénat, sur l'Espace économique européen,

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Projet sur l'adhésion de l'Espagne et projet sur l'adhésion du Portugal à la convention de Schengen, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Projets, adoptés par le Sénat :

Sur la convention Etat et ville de Strasbourg et sur la convention de coopération Strasbourg-Kehl, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Mardi 23 novembre, à dix heures trente, seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement et vingt et une heures trente :

Propositions de loi de M. Bignon et de M. Barrot sur les difficultés des entreprises.

Mercredi 24 novembre, à neuf heures trente :

Projet sur l'ordre des géomètres-experts.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite des propositions de loi de M. Bignon et de M. Barrot sur les difficultés des entreprises.

Jeudi 25 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures :

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation sur l'organisation électrique et gazière dans le contexte européen.

A vingt et une heures trente :

Projets de loi organique, adoptés par le Sénat, sur le statut de la magistrature et sur le Conseil supérieur de la magistrature,

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Vendredi 26 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, modifiant les dispositions du code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil ;

Projet sur la protection juridique des programmes d'ordinateur ;

Projet de loi de programme sur le patrimoine monumental.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT